

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire  
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION  
DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA  
DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 3 juin 2014 à 13 h  
Salle Théâtre La Scène  
300, rue de la Concorde Nord  
Saint-Hyacinthe

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 3 JUIN 2014

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES .....	2
MRC DES MASKOUTAINS	
Mme Francine Morin	
M. Claude Corbeil	
M. Gabriel Michaud	
L'IMPLICATION CITOYENNE .....	6
Mme Joceline Sanschagrin	
M. Marc St-Cyr	
M. Jean Falaise	
Mme Denise Campillo	
ORDRE DES AGRONOMES.....	12
M. René Mongeau	
M. Raymond Leblanc	
REGROUPEMENT INTERRÉGIONAL DES GAZ DE SCHISTE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT .....	25
M. Jacques Tétreault	
M. Richard E. Langelier	
REPRISE DE LA SÉANCE	
GREENPEACE .....	42
M. Patrick Bonin	
REGROUPEMENT CITOYEN «MOBILISATION GAZ DE SCHISTE» SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU.....	54
M. Pierre Batellier	
M. Michel Pichet	
M. Marc Bouisset	
COALITION EAU SECOURS!.....	68
Mme Martine Châtelain	
Mme Maryse Pelletier	
Mme Monique Rondeau	
COLLECTIF SCIENTIFIQUE SUR LA QUESTION DU GAZ DE SCHISTE .....	76
Mme Lucie Sauvé	
Mme Johanne Béliveau	
M. Pierre Batellier	
M. Robert Desjardins	

MONTREAL RAGING GRANNIES ..... 90

Mme Marguerite Bilodeau

Mme Joan Hadrill

Mme Helen Moore

---

**SÉANCE DU 3 JUIN 2014  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

10 Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à deuxième cette séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la Webdiffusion audio.

15 Mon nom est Denis Bergeron, je préside cette Commission d'enquête. Je suis appuyé dans ma tâche par deux (2) commissaires, madame Gisèle Grandbois et monsieur John Haemmerli.

20 Nous allons poursuivre avec la présentation des mémoires par les participants. Le temps imparti, je vous le rappelle, est de quinze (15) minutes par présentation avec, le cas échéant, cinq (5) minutes pour échanger avec la Commission.

25 En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits; les personnes qui désirent faire une telle vérification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

30 Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

35 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre à la fin de chacune des séances et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

40 Je souhaiterais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Toute personne qui le souhaite doit se sentir à l'aise d'être ici pour exprimer son opinion.

Je demande donc votre collaboration afin de maintenir un climat de respect pendant l'audience, afin d'éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Donc aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

Et je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

---

40

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
MRC DES MASKOUTAINS**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

45 Alors nous allons débiter par la première présentation, et j'inviterais les représentants de la MRC des Maskoutains à s'avancer s'il vous plaît!

Madame et messieurs bonjour. Pour les besoins de transcription, je vous inviterais à vous présenter s'il vous plaît.

50

**PAR Mme FRANCINE MORIN :**

Alors moi, je suis Francine Morin, préfète de la MRC des Maskoutains et maire de Saint-Bernard-de-Michaudville.

55

**PAR M. CLAUDE CORBEIL :**

Bonjour. Mon nom est Claude Corbeil, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

60

**PAR M. GABRIEL MICHAUD :**

Pour ma part, Gabriel Michaud, directeur général de la MRC des Maskoutains.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

65

Alors quinze (15) minutes, la parole est à vous.

**PAR Mme FRANCINE MORIN :**

70

Nous vous présentons le mémoire de la MRC des Maskoutains.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

Merci de votre écoute.

75

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation, madame.

80

Est-ce que mes collègues ont des questions? Madame Granbois?

**PAR LA COMMISSAIRE :**

85 Madame Morin, vous avez mentionné à quelques reprises dans votre présentation que la MRC jugeait que l'industrie du gaz de schiste était incompatible avec les activités agricoles et agroalimentaires dans votre région.

90 Est-ce que vous seriez en mesure de préciser quelles sont les activités ou les installations liées à l'industrie du gaz de schiste qui vous préoccupent le plus en rapport avec l'activité agricole et l'activité agroalimentaire du territoire?

**PAR Mme FRANCINE MORIN :**

95 Bien, c'est sûr que présentement, il y en a des installations sur notre territoire, et c'est sûr qu'on a remarqué qu'il y avait beaucoup beaucoup d'inquiétudes autour.

Et il y avait des inconvénients, dans le sens qu'il y avait des émanations qui s'échappaient même de ces puits qui avaient été creusés. C'est juste de l'exploration présentement, puis il y a déjà là des effets néfastes qui se font sentir. Alors c'est surtout là-dessus.

100 Je ne sais pas si je répons à votre question?

**PAR LA COMMISSAIRE :**

105 Oui. Je ne sais pas si un de vos collègues?

**PAR M. CLAUDE CORBEIL :**

110 Si je peux me permettre! Moi-même, je suis producteur agricole, et lorsqu'on apprend que nos terres sont possiblement exploitées par le gaz de shale, on est préoccupé par l'eau, on est préoccupé aussi par l'impact sur les animaux.

115 Notre grande région abrite plusieurs espèces d'animaux, puis nos champs, nos végétaux, donc on est inquiet pour l'impact que ça va avoir sur nos sols, sur la qualité de l'eau et notre environnement.

Et ce qui est le plus préoccupant, c'est que tout ça se fait sans qu'on soit consulté. Et c'est ce qu'on vient vous dire, qu'on est très préoccupé actuellement par ce dossier-là.

**PAR M. GABRIEL MICHAUD :**

120

Si je peux me permettre un complément! Actuellement par exemple, parce qu'on est une MRC périmétropolitaine, située près du territoire de la CMM, Communauté métropolitaine de Montréal. L'orientation 10 du plan métropolitain nous oblige à se donner un portrait régional de tout ce qui est dans nos dix-sept (17) périmètres urbains, ce qui est quatre pour cent (4 %) de notre territoire, tout ça pour s'assurer que d'aucune façon, il y aura demande d'exclusion en zone agricole sans qu'on ait atteint le plein potentiel du développement de ce qu'on a en zone blanche.

125

Pourquoi, parce que la zone agricole entre autres chez nous, qui occupe quatre-vingt-seize pour cent (96 %) du territoire, et chez nous, l'agriculture, qu'elle soit au niveau de l'élevage, au niveau des grandes cultures, c'est, comme vous le savez, de l'agriculture intensive, et ce qui fait en sorte que la zone verte, la zone agricole qui comporte les meilleures terres au Québec, doit servir à l'agriculture, et c'est une priorité qui ne ferait pas tellement de compromis avec la présence d'une multitude de puits.

130

Une fois qu'on arrive à l'exploitation au niveau des gaz de shale, s'imaginer qu'il y aurait cent (100), deux cents (200), cinq cents (500) puits sur notre territoire, avec tout ce que ça comporte au niveau du transport, au niveau des gazoducs, on ne voit pas comment – excusez-moi l'expression – comment ça pourrait "fitter" avec notre réalité socioéconomique.

135

Puis quand on dit Saint-Hyacinthe technopole au niveau international, c'est parce qu'il y avait quatre (4) critères importants qui étaient reliés, soit la production, la transformation, la formation, la recherche.

140

Est-ce qu'on s'entend que la production, c'est vraiment le secteur primaire, et c'est sur les terres agricoles que ça se passe! Ça se passe en zone verte.

145

Alors qu'évidemment, les trois (3) autres volets, recherche, formation, transformation, c'est davantage en zone urbaine, mais tout dépend de la production qui vient du potentiel de nos terres agricoles, qui constituent quatre-vingt-seize pour cent (96 %) de notre territoire.

150

Ça fait que si on fait une figure, on ne voit pas comment que l'exploitation des gaz de shale peut cadrer ou "fitter" avec la production agricole et agroalimentaire sur notre territoire.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

155

Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

160 Une petite question rapide pour commencer! Vous dites que votre position est enchâssée dans des documents officiels ou en tout cas publics qui ont un caractère officiel, c'est ceux que vous nous énumérez dans la suite du mémoire, ou est-ce qu'il y en a d'autres qui seraient utiles que la Commission ait connaissance de?

165 **PAR M. GABRIEL MICHAUD :**

Essentiellement, si vous permettez, c'est que les documents officiels qui résultent de consultations dans notre milieu et qui ont reçu les approbations gouvernementales, on parle évidemment du schéma d'aménagement.

170 En vertu de la Loi d'aménagement, on a fait, comme toutes les MRC ont fait ou devront faire, un développement d'une vision stratégique, avec l'énoncé d'une vision stratégique dont on a fait état. Ça fait que ça, c'est en vertu de la Loi d'aménagement que cet énoncé de vision et tout le plan stratégique qui en découle ont été développés.

175 Ça fait que quand on parle de documents officiels, ce sont plus des documents qui sont dans nos municipalités locales et au niveau de la MRC. C'est à ce niveau-là que ça se situe.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

180 Ça va. Le schéma d'aménagement, vous parlez d'un processus complexe de consultations, vous dites que c'est un équilibre délicat entre le milieu de vie et le potentiel économique, je sais que la loi prévoit des étapes de consultation dans l'élaboration, vous venez d'en parler.

185 Mais avez-vous fait quelque chose de spécial ou un processus de consultation qui vous permet de dire que ça reflète vraiment l'acceptabilité sociale de la vocation? Pouvez-vous juste élaborer un petit peu?

**PAR M. GABRIEL MICHAUD :**

190 Quand on a développé tant le schéma qui évidemment chemine dans tous les ministères au niveau gouvernemental, au sein de notre territoire, que ce soit tous les partenaires économiques, l'UPA y compris, ça, c'est l'étape qui a mené au schéma révisé.

195 Évidemment, lorsqu'on a fait le développement de la vision stratégique qui est beaucoup plus récent, qui date d'à peine deux (2) ans, à ce moment-là tous ces débats-là ont été plus élargis sur le développement de la vision stratégique. Et ce qui ressort d'une façon claire et nette, c'est



200 que, comme le dit l'énoncé de vision stratégique, l'agriculture et l'agroalimentaire, c'est là-dessus qu'est basé notre énoncé de vision stratégique. Et c'est notre principal créneau sur lequel on axe notre développement socioéconomique.

205 À ça, s'est ajouté entre les deux les états généraux que la Chambre de commerce a menés, plus sur l'aspect économique, et ce qui ressort, évidemment, c'est l'importance, la primauté à donner à l'agroalimentaire et à l'agriculture comme étant le créneau sur lequel on appuie notre développement socioéconomique.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

210 Ça va, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

215 Alors madame, messieurs, merci de votre présentation et de votre contribution à la réflexion de la Commission.

**PAR Mme FRANCINE MORIN :**

Merci à vous.

220

---

### L'IMPLICATION CITOYENNE

**PAR LE PRÉSIDENT :**

225

Alors j'inviterais maintenant madame Joceline Sanschagrín à venir présenter son mémoire.

Bonjour madame. Alors pour les besoins de transcription, c'est possible pour vous de vous présenter ainsi que les personnes qui vous accompagnent s'il vous plaît.

230

**PAR Mme JOCELINE SANSCHAGRIN :**

Joceline Sanschagrín du Canton de Roxton.

235

**PAR M. MARC ST-CYR :**

Marc St-Cyr de la municipalité de Sainte-Christine.

**PAR M. JEAN FALAISE :**

240 Jean Falaise de la municipalité de Durham-Sud.

**PAR Mme DENISE CAMPILLO :**

245 Denise Campillo de Roxton Falls.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors la parole est à vous.

250 **PAR Mme JOCELINE SANSCHAGRIN :**

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, «Ce mémoire...»)**

255 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3<sup>e</sup> paragraphe, 9<sup>e</sup> ligne, «... sous peu.»)**

Et je souligne ici que ce ne sont pas des signatures qu'on a recueillies par Internet. On est allé frapper à chaque porte. Donc on a rencontré les gens et on a discuté avec eux, pas juste les faire signer, et on les a informés.

260 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3<sup>e</sup> paragraphe, 9<sup>e</sup> ligne, «Ce mouvement...»)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, «... sur leurs terres.»)**

265 Nous avons apporté les cartes pour vous montrer. On a trois (3) cartes. On a celle du Canton de Roxton qui est ici. Le Canton de Roxton, les gens ont signé non à la fracturation sur ma terre à quatre-vingt-treize pour cent (93 %). Dans le Canton, c'est sûr que c'est des grandes terres.

On a la carte de Sainte-Christine. À Sainte-Christine, les gens ont signé à quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

270 Et à Durham-Sud, à soixante-dix-neuf pour cent (79 %).

Et à Roxton Falls, à plus de quatre-vingt-un pour cent (81 %).

275 Alors on a le Canton de Roxton, le Village de Roxton, en fait, il manque celle de Durham-Sud, pour vous donner une idée.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 4<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, «Les signataires...»)**

280 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, «... d'un Québec vert.»)**

Merci de votre écoute.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

285

Merci pour votre présentation.

Pour ce qui est des cartes que vous nous avez montrées, est-ce que c'est possible de les déposer?

290

**PAR Mme JOCELINE SANSCHAGRIN :**

Je ne pense pas que personne va accepter de déposer sa carte, parce que c'est beaucoup trop de travail. Ces cartes-là nous tiennent extrêmement à cœur. On peut peut-être éventuellement faire des photocopies, mais on ne laissera pas nos cartes.

295

**PAR LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, ce serait apprécié.

300

**PAR Mme JOCELINE SANSCHAGRIN :**

OK.

305

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que mes collègues ont des questions? Madame Granbois.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

310

Une petite question. Vous avez en partie répondu à la question que j'ai dans vos commentaires, mais vous mentionnez, au niveau de vos recommandations, vous demandez au gouvernement de voter une loi décrétant un moratoire de vingt (20) ans ou au moins vingt (20) ans.

315

Pourquoi vingt (20) ans? Puis au bout de vingt (20) ans, qu'est-ce qui se passerait? Vous avez donné quelques éléments tout à l'heure, mais j'aimerais peut-être que vous m'expliquiez un peu plus dans votre esprit le pourquoi du vingt (20) ans et qu'est-ce qui pourrait être différent?

**PAR Mme JOCELINE SANSCHAGRIN :**

320 Bien, vingt (20) ans, c'est une génération. Vingt (20) ans, c'est un chiffre qu'on a choisi  
comme ça, parce que c'est le temps d'une génération.

Mais après avoir entendu la MRC des Maskoutains, on se dit qu'on aurait dû dire la même  
chose qu'eux autres!

325

**PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci.

330

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

335

Dans votre mémoire aussi, vous parlez de l'application du principe pollueur-payeur. Vous  
faites référence à la Norvège qui, dites-vous, n'a pas de limite, pas de plafond, de quoi parlez-vous  
exactement?

340

**PAR Mme JOCELINE SANSCHAGRIN :**

Voulez-vous répéter la question, c'est Marc qui va répondre.

**PAR M. MARC ST-CYR :**

345

Bien, si j'ai la réponse.

**PAR Mme JOCELINE SANSCHAGRIN :**

350

Bien oui, je pense que c'est toi qui avais apporté ce point-là.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

355

C'est parce que vous réferez au principe du pollueur-payeur et vous réferez à la Norvège en  
disant qu'il n'y a pas de plafond.

Donc est-ce qu'on parle d'assurance? Est-ce qu'on parle, il n'y a pas de limite finalement à la responsabilité, est-ce que vous pouvez nous en dire plus ou vous nous renvoyez – la Commission va faire son travail aussi!

360

Je voulais juste savoir si vous aviez quelque chose pour nous aiguiller.

**PAR M. MARC ST-CYR :**

365

Je m'excuse, mais je peux pas répondre à votre question.

Ce qu'on en comprend et ce qu'on voulait citer, en fait, c'est que dans le cadre du développement du principe durable, il n'y a aucune compagnie qui est tenue à respecter ça, sinon le gouvernement. Alors il n'y a pas de loi au Québec à cet égard-là.

370

C'est au même principe que, je dirais, le Tribunal des peuples, il n'y a pas personne. C'est virtuel on pourrait dire. Il n'y a pas personne qui leur charge.

375

Il y a un tribunal présentement qui est en voie de se constituer en Europe qui s'appelle l'Écocide où on va pouvoir avoir un tribunal international où les pollueurs seront jugés, au même titre que le Tribunal international de La Haye.

C'est ce qu'on souhaiterait. Parce que les pollueurs ne paient jamais, ils s'en sauvent toujours. Et le Québec est toujours en train de payer pour la décontamination.

380

L'Actualité a publié récemment cinq mille quatre-vingt-sept (5087) terrains pollués et non décontaminés. C'est les citoyens qui vont payer. Dans le cas des mines, c'est la même situation, on parle d'un milliard (1 G\$).

385

Dans le cas du gaz de schiste, imaginons vingt mille (20 000) puits, c'est sûr qu'il va y avoir de la décontamination à faire. Dans ce cadre-là, on dit, et prenons l'exemple de Mégantic, si vous me permettez, on a un bel exemple, ce sont les conducteurs qui ont été traduits, pas les pollueurs, pas ceux qui ont faussé les documents, pas les présidents de compagnies, il s'en échappe toujours, eux autres. Nos magnats en cravate, c'est toujours les citoyens qui font les frais.

390

Est-ce que ça répond?

**PAR LE COMMISSAIRE :**

395

Oui, on a compris le principe.

**PAR Mme JOCELINE SANSCHAGRIN :**

Est-ce que je peux ajouter quelque chose?

400

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Allez-y.

405

**PAR Mme JOCELINE SANSCHAGRIN :**

J'ai appris cette semaine que la compagnie Total fabrique des adjuvants pour forer justement, mais elle fabrique aussi maintenant ce qu'il faut pour nettoyer.

410

**PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

415

**PAR Mme JOCELINE SANSCHAGRIN :**

Alors elle fait la business des deux (2) côtés.

420

**PAR M. MARC ST-CYR :**

Il y a beaucoup d'avenir dans la décontamination!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

425

Alors merci beaucoup de votre présentation et de votre contribution aux travaux de la Commission.

Alors si c'est possible pour vous de nous produire des copies de vos cartes, ce serait apprécié! Simplement s'entendre avec madame Harvey à l'arrière s'il vous plaît. Merci beaucoup.

430

435

## ORDRE DES AGRONOMES

### PAR LE PRÉSIDENT :

440

J'inviterais maintenant l'Ordre des agronomes à venir nous présenter leur mémoire s'il vous plaît.

445

Merci d'être présents. Pour les besoins de transcription, je vous demanderais de vous identifier, et vous avez quinze (15) minutes et je vous cède la parole.

### PAR M. RENÉ MONGEAU :

450

Bonjour. Je suis René Mongeau, je suis le président de l'Ordre des agronomes.

### PAR M. RAYMOND LEBLANC :

455

Bonjour. Mon nom est Raymond Leblanc, je suis le conseiller en pratiques professionnelles à l'Ordre des agronomes.

### PAR M. RENÉ MONGEAU :

460

Au profit d'une compréhension commune, j'aimerais situer ce qu'est l'agronomie, qui est moins connue que la médecine ou le droit.

Donc comprenons que l'agronomie, c'est constitué d'un ensemble de sciences qui permet d'optimiser l'utilisation des ressources agricoles, et au Québec, il y a trois mille trois cents (3300) agronomes qui exercent cette profession-là.

465

En fait, la raison pour laquelle notre présentation va porter plus sur le rôle et les responsabilités des agronomes en lien avec leurs compétences agronomiques dans une perspective où un projet éventuel d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste se réaliserait.

470

Vous savez que les agronomes sont donc des professionnels du secteur agricole, membres de l'Ordre des agronomes du Québec, qui conseillent les producteurs agricoles depuis longtemps. On a longuement parlé en fait de l'impact tantôt sur l'agriculture, alors les agronomes sont derrière toutes ces activités-là.

475

Dans sa mission de protection du public qui est confiée par l'État, l'Ordre s'assure d'abord de la compétence des agronomes, mais cette mission-là est quand même plus large. L'Ordre a aussi

une préoccupation quant à la conservation du patrimoine agricole qui présente une richesse publique.

480 Le sol, l'eau sont les bases d'une production agroalimentaire, vous le savez, et à cet égard-là, nous avons des préoccupations.

485 Nous savons aussi que la zone agricole du Québec est constituée d'une faible partie du territoire agricole, ça a dû être répété par plusieurs. On parle d'environ deux pour cent (2 %). Donc une grande province avec un minuscule territoire agricole.

Et de ce minuscule territoire agricole là, il y en a près de la moitié qui se situe dans les basses-terres du Saint-Laurent.

490 Cette même zone est déjà occupée par plusieurs acteurs économiques, on peut dire occupée et convoitée. Si on considère les trente (30) dernières années, le nombre d'intervenants qui veulent agir sur les terres agricoles s'accroît et évidemment, ce projet d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste a un objectif dans ce même territoire là.

495 Donc à cet égard, il est clair que l'exploitation des gaz de schiste viendrait créer un stress important dans le secteur économique, le secteur agricole qui est un secteur fondamental et essentiel.

500 Et l'Ordre vous remercie, madame la Commissaire, messieurs les Commissaires, de nous donner la possibilité de s'exprimer, d'exprimer nos préoccupations.

505 On a voulu mettre en perspective certains éléments, donc je ne vous lirai pas le mémoire qu'on a écrit, mais plutôt mettre en perspective des éléments qu'on trouve importants dans ce mémoire. Et la diapo est contrôlée par?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est l'ordinateur devant vous, je crois.

**PAR M. RENÉ MONGEAU :**

510 C'est l'ordinateur ici.

515 Alors comme on disait, en fait quand on considère les activités agricoles, l'importance des activités agricoles dans ce même secteur là, en fait on parle essentiellement de la Montérégie et le Centre-du-Québec et Beauce-Appalaches qui sont en fait essentiellement les basses-terres du



Québec, ça représente quand même soixante et un pour cent (61 %) du PIB agricole de la province.

520 C'est quarante et un pour cent (41 %) du territoire agricole québécois et quarante-huit pour cent (48 %) du territoire qui est occupé par des fermes enregistrées au ministère de l'Agriculture. C'est un territoire avec une densité agricole énorme.

525 Ce sont évidemment, comme on l'a dit tantôt, les meilleures terres du Québec et encore sous le meilleur climat aussi du Québec. Donc il y a cette préoccupation agronomique, je vous dirais, autant qu'agricole.

530 Nos préoccupations quant aux enjeux vont à l'égard de l'aménagement du territoire. En fait, je vous donne les grandes lignes! L'aménagement du territoire, la protection des activités agricoles, l'environnement – évidemment, l'environnement est un domaine de l'agronomie qui est important dans notre agriculture contemporaine – et évidemment, le développement durable qui assure une pérennité de la ressource.

535 En fait, ce qu'on veut peut-être mettre en perspective ici, c'est qu'une telle exploitation va de toute évidence faire appel à des actes, à des actions dont plusieurs actes économiques. En fait, l'Ordre des agronomes ou les agronomes ont une loi qui insère plusieurs actes agronomiques, en fait tant dans les productions végétales, animales, de gestion du territoire, de gestion et économie et de transformation alimentaire. Alors on veut porter à l'attention des décideurs que toute cette dimension-là nécessite de faire appel aux agronomes.

540 Trois mille trois cents (3300) membres qui sont dans l'Ordre des agronomes, dont quatre cent trente (430) membres qui pratiquent en environnement, en aménagement du territoire et en végétal.

545 Et dans ce contexte, pour nous, il est clair qu'il y a un besoin d'accompagnement professionnel majeur dans un tel projet. Et évidemment, de s'assurer du respect des règles de l'art sur la conservation des ressources.

550 Donc toujours dans l'éventualité où un projet semblable irait de l'avant, nous voulons signifier à la Commission que les agronomes sont des professionnels incontournables dans le processus, autant avant, durant, qu'après la réalisation d'un projet semblable.

Donc c'était la mise en contexte générale que je voulais, comme président de l'Ordre, vous présenter.

555 Je laisserais la parole à mon confrère qui, lui, est responsable, comme il le disait, de la pratique professionnelle, qui vous amènera sur des enjeux plus spécifiques.

**PAR M. RAYMOND LEBLANC :**

560 Merci pour présenter ces points de vue de l'Ordre des agronomes. Bien entendu, nous considérons que l'implantation de sites d'exploration, de sites d'exploitation et de gazoducs va avoir, dans certaines situations, des répercussions sur les ressources eau et sol qui sont utilisées à des fins agricoles.

565 Maintenant, je vais vous présenter, de façon plus détaillée, quels seraient ces types de répercussions potentielles. Nous considérons par ailleurs que certaines activités gazières pourraient avoir des répercussions disons sur des types de nuisances qui sont associées plus aux bruits, aux vibrations et aux poussières, et nous avons une considération particulière par rapport à l'impact que ça pourrait avoir sur la perturbation des animaux, soit aux champs et même aux  
570 bâtiments.

Rappelons-nous un dossier des tensions parasites qu'on n'a pas vu venir comme dossier et qui a eu un impact important sur les fermes laitières. Donc on a une préoccupation de s'assurer que ces éléments-là vont être pris en considération.

575 Maintenant, l'impact sur la ressource sol! Vous savez que c'est le substrat idéal pour assurer, je vous dirais, le développement racinaire des cultures. Le sol, c'est une composante, c'est une ressource qui a pris des centaines et des centaines d'années pour créer ces horizons qui lui sont propres.

580 Le sol, il faut bien comprendre qu'il est composé d'éléments ou de composantes qui sont chimiques, physiques et biologiques. Et dès qu'on modifie une des particularités de ce sol-là, soit sur le plan chimique ou physique, on vient changer l'écosystème de ce type de sol là.

585 Et là, je vous mets dans une situation très concrète! On a juste à penser que le paramètre physique d'un sol pourrait être facilement modifié par la circulation des camions sur les sites d'exploration, par exemple.

590 Donc d'où l'importance de mettre dès le départ de tout projet la mise en place d'un agronome qui va venir faire un diagnostic agronomique de l'état de la situation du sol, de ses composantes, pour s'assurer – parce que la finalité, on le sait tous, si c'est un projet qui va de l'avant au niveau de notre société, c'est la finalité de la récupération des lieux à des fins agricoles.

595           Donc il faut prévoir toutes ces répercussions-là en amont pour pouvoir les planifier et s'assurer que la remise en état des cultures, des lieux va être propice à la continuité à des fins agricoles, de productivité et ça, il faut rassurer tous les gens qui occupent le territoire, et même tous les producteurs agricoles que c'est possible d'intervenir avec une logique scientifique derrière ça.

600           Et je vous rappelle, mon président l'a mentionné tout à l'heure, l'agronome est le seul intervenant qui va gérer la ressource sol. C'est une marque réservée aux agronomes. Donc il faut considérer cet aspect-là particulier.

605           Donc on vous propose que nous, on a les connaissances scientifiques pour faire ce diagnostic agronomique.

610           Maintenant, un sol, je vous ai présenté ses paramètres chimiques, physiques et biologiques. Il est un sol inerte s'il n'a pas d'eau pour faire croître les cultures. Donc ça prend toujours un état d'humidité dans le sol dans lequel il faut constamment maintenir une zone, une bonne zone d'humidité pour assurer cette croissance-là.

615           Et on a des outils pour conseiller nos producteurs, c'est-à-dire qu'on fait des aménagements de drainage de surface qui permettent d'évacuer l'eau de façon plus ou moins rapide, pour s'assurer que les cultures ne seront pas dans un état d'asphyxie et d'inondation. Donc on a des systèmes de drainage de surface qu'on maîtrise et souvent, ces systèmes de drainage là sont accompagnés d'un système de drainage souterrain.

620           Et c'est clair que l'implantation des infrastructures, sites d'exploitation, gazoducs, vont venir déranger ces systèmes de drainage de surface et souterrain. Il faut absolument que les agronomes soient présents en amont des projets pour faire l'étude sur le terrain, le diagnostic qui consiste à faire un profil, une topographie du terrain, proposer un aménagement pour corriger les systèmes qui vont être nécessairement dérangés par l'implantation des infrastructures.

625           On vous propose, comme approche scientifique et comme professionnels, de prévoir ces façons de faire pour sécuriser justement, de minimiser les impacts sur les activités agricoles.

630           Les deux (2) composantes que je vous ai mentionnées, sol et eau, sont intimement liées, et l'agronome peut faire le travail sur le terrain en même temps. Donc il y a un avantage d'utiliser cette ressource professionnelle pour faire ce type de diagnostic là.

          Maintenant aussi, je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a des répercussions potentielles sur les activités agricoles courantes. Les infrastructures vont venir déranger la circulation des machineries agricoles, ça pourra venir déplacer des animaux qui étaient au pâturage.

635 Il faut tout prévoir ces impacts-là, parce que ça a des répercussions sur les activités agricoles et il faut les prévoir. Ça prend des systèmes de compensation éventuellement pour améliorer l'acceptabilité sociale des projets.

640 Finalement, une composante qui a été mentionnée au niveau des MRC, l'utilisation des outils de planification du territoire. Récemment, les agronomes se sont plus impliqués dans le plan de développement des zones agricoles, et notre recommandation, c'est que les schémas d'aménagement et de développement doivent être composés de différents professionnels multidisciplinaires dans lesquels toutes les composantes des impacts potentiels, ces professionnels-là doivent travailler ensemble pour actualiser les schémas d'aménagement et prévoir justement les zones de développement, s'assurer que les activités agricoles vont être protégées, les ressources sol et eau, et tout ça, ça prend une planification.

645 C'est un dossier que je maîtrise depuis une vingtaine d'années, je vous dirais qu'on a énormément d'efforts à faire pour penser autrement au niveau de la planification du territoire, si éventuellement l'État va dans une décision d'exploiter les gaz de schiste.

650 Donc nous sommes là dans ce domaine-là.

655 Je terminerais rapidement que l'agronome, on participe déjà à la planification du territoire dans plusieurs régions. C'est un intervenant essentiel à contacter pour comprendre les enjeux de la zone rurale. On a une particularité, on a une sensibilité, on travaille énormément aussi à définir des critères de localisation, non pas juste pour des sites d'exploration, mais pour des bâtiments d'élevage.

660 On est très familier à définir des critères de localisation, et on travaille avec le contexte légal, réglementaire. On est assujéti, comme vous le savez, dans plusieurs décisions du gouvernement. Nous faisons partie du cadre de gestion des pesticides, comme professionnels. Nous faisons partie du Règlement sur les exploitations agricoles au niveau de la gestion des matières fertilisantes.

665 Et nous vous proposons, dans une certaine mesure, que dans l'aménagement du territoire, en lien avec ce dossier-là, au niveau du contrôle des pratiques, des ressources sol et eau, on doit être un intervenant incontournable. Tout ça dans un contexte d'une agriculture durable.

**PAR M. RENÉ MONGEAU :**

670 Alors simplement en conclusion! Peut-être répéter des éléments qu'on mentionnait. Vous comprenez que l'objectif de l'Ordre des agronomes n'est pas de se prononcer en faveur ou en défaveur d'un tel projet, mais plutôt de dire que dans l'éventualité où ça irait de l'avant, il faut

vraiment qu'on porte une attention à la dimension scientifique de la gestion agricole, ce qu'on appelle donc l'agronomie.

675

Je vous disais tantôt que ça comporte plusieurs étapes où les actes agronomiques sont interpellés et évidemment, bien, ce sont les agronomes qui doivent être impliqués dans cette dimension de mise en valeur et de mitigation des impacts sur l'agriculture.

680

En ce sens, si un tel projet allait de l'avant, évidemment on va s'engager, nous, de notre côté, à produire un guide technique des bonnes pratiques à l'égard de la mitigation et de la protection de la ressource.

685

Évidemment aussi, on veut que la réglementation soit sensible au fait qu'il y a des actes agronomiques à travers tout ça, et non seulement pendant les projets, mais avant, pendant et après.

690

Alors c'est essentiellement le message qu'on voulait vous livrer aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

695

Merci de votre présentation. Alors évidemment, on convient que vous allez déposer aussi votre présentation Power Point?

**PAR M. RENÉ MONGEAU :**

Tout à fait.

700

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce que mes collègues ont des questions à notre interlocuteur? Madame Grandbois.

705

**PAR LA COMMISSAIRE :**

710

Alors j'aurais une petite question. On a eu, lors de la première étape des consultations, on a eu un producteur agricole qui nous a mentionné qu'il avait certaines inquiétudes. Il demandait s'il pourrait y avoir, à cause des émissions dans l'air, des plateformes gazières bien entendu, s'il pourrait y avoir un impact sur la qualité ou sur la salubrité des cultures qui pousseraient disons à cinq cents mètres (500 m) ou moins de la plateforme.

715 Donc cette question-là de salubrité ressort pas dans votre document, est-ce que c'est parce que vous jugez que c'est peu probable qu'il y ait des impacts là? Donc j'aimerais peut-être vous entendre là-dessus.

**PAR M. RENÉ MONGEAU :**

720 Je ferais juste l'introduction et je laisserais mon confrère compléter.

725 Essentiellement, on sait que toute la notion de la salubrité des aliments concerne directement les agronomes, donc produire, mais pas de n'importe quelle façon. Il y a différents aspects qui concernent la salubrité quant à l'apport, par exemple, des matières fertilisantes dont par exemple l'azote, les nitrates qui s'accumulent dans certains légumes. Trop de nitrates dans les légumes, surtout les légumes racines. Est-ce que ça aurait un effet dans des situations comme ça, puisque les gaz sont des gaz qui comportent, je pense, une bonne partie d'azote! Est-ce que ça serait néfaste!

730 On n'est pas allé jusque-là. Je comprends que c'est une dimension exploratoire sur laquelle l'Ordre devrait se pencher. Je sais pas si, Raymond, tu as déjà abordé cette zone-là?

**PAR M. RAYMOND LEBLANC :**

735 Bien en fait, effectivement, on a mentionné juste dans notre mémoire une courte phrase, je la lis : «Les connaissances de l'agronome de la qualité des sols arables assurent une meilleure sécurité de l'innocuité des aliments». Alors nous sommes restés vraiment dans notre domaine de connaissances scientifiques.

740 Donc on a des approches pour évaluer, je dirais, les éléments chimiques d'un sol, mesurer les contaminants potentiels de ce type de sol là, et prévoir qu'éventuellement, ça pourrait, dans la chaîne alimentaire, avoir un impact sur les cultures. Donc nous, on est là.

745 Au niveau de l'air, on n'a pas cette spécialisation-là professionnelle, on laisse à d'autres professionnels de faire l'analyse sur les impacts potentiels.

Mais nous, sur la ressource sol, on est là. Donc on peut donner cette garantie d'innocuité des aliments à partir d'une démarche scientifique dans laquelle on est déjà là d'ailleurs au niveau des légumes. On assure déjà cette innocuité des aliments.

750

**PAR M. RENÉ MONGEAU :**

Peut-être une autre dimension sur laquelle on pourrait faire un parallèle! Les cultures sont sensibles, par exemple, à une concentration d'ozone. On sait que les cultures qui sont exposées à une concentration d'ozone trop élevée ont une réaction de protection et réduisent leur productivité. On peut voir ces symptômes-là par exemple sur le soya.

755

Est-ce que des émanations de méthane auraient des effets nocifs sur la plante elle-même, tant pour sa productivité que sa salubrité? En tout cas, il y a des dimensions de recherches probablement qui devraient être considérées sous cet angle-là.

760

**PAR LA COMMISSAIRE :**

Vous avez mentionné, monsieur Leblanc, qu'il y avait peut-être d'autres professionnels qui seraient, disons, plus à l'aise avec cette question-là d'impacts potentiels, et je suis pas sûre qu'il y a vraiment une problématique là, vraiment, quels seraient ces autres professionnels qui seraient peut-être en mesure d'ajouter un éclairage sur cette dimension-là?

765

**PAR M. RAYMOND LEBLANC :**

Eh bien, je pense à l'équipe par exemple au niveau de la qualité de l'air, les ressources du ministère du Développement durable. Ils ont toute une équipe de scientifiques dans laquelle il pourrait y avoir une question adressée, une revue de littérature possiblement sur ces impacts potentiels. Ils le font sur différentes molécules, soit au niveau urbain. Je sais que parfois, on a des contacts avec ces ressources-là, ils ont une grosse équipe.

775

**PAR LA COMMISSAIRE :**

J'aurais une deuxième question. Vous avez fait plusieurs propositions, y compris le guide dont vous parliez à la fin, puis vous avez insisté sur le fait que ce serait certainement approprié que les agronomes soient partie prenante du processus avant, pendant, après.

780

Comment vous voyez la collaboration éventuelle, si évidemment il y avait exploitation de gaz de schiste, comment verriez-vous une collaboration éventuelle entre les agronomes et la CPTAQ, la Commission de protection du territoire agricole qui, comme vous le savez, a des responsabilités d'autorisation et de suivi elle aussi?

785

**PAR M. RENÉ MONGEAU :**

790 En fait, la question est tout à fait concrète, puisqu'on a déjà une collaboration dans un certain aspect, le réaménagement des sablières-gravières qui nécessite en fait tout un suivi agronomique, une compréhension à la fois des substrats puis à la fois des plantes qui peuvent être des bonnes cultures sur ces sites-là.

795 Je pense que la préoccupation que pourrait avoir la CPTAQ à cet égard-là serait certainement une opportunité en fait de travail en collaboration entre les deux.

800 Il y a une sensibilité à la dimension agronomique de la Commission de la protection du territoire agricole où elle comprend bien que ses propres ressources n'arrivent pas à donner un soutien à ces aspects-là, et je crois que dans une autre dimension, on serait capable de travailler. On comprend que quand on parle de l'Ordre des agronomes, l'Ordre est un catalyseur avec les membres pour arriver à développer des facettes.

805 Alors c'est un peu comme ça que l'Ordre agit à développer, préparer des comités d'experts qui s'associent à des partenaires pour faire évoluer certains aspects, certaines dimensions. Je sais pas si ça répond?

**PAR LA COMMISSAIRE :**

810 C'est beau, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

815 Avant de céder la parole à mon collègue, écoutez, en fonction de la question qui vous a été posée par madame Grandbois, bien, on a eu effectivement des représentants de la Commission de protection du territoire agricole qui sont venus nous présenter ou servir de personnes-ressources à la Commission en première partie, on sait que dans le processus d'autorisation, des puits qui ont été forés sur le territoire du Québec, la CPTAQ a émis des autorisations.

820 Concrètement, l'agronome, dans ce rôle-là de conseiller en quelque sorte, dans quelle mesure il a eu à jouer son rôle dans le processus d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole? D'autant plus qu'on sait que la Commission, elle aussi, a un pouvoir en termes d'obligations de réhabilitation du site.

825 Alors d'une part, est-ce que vous contribuez à la réflexion de la CPTAQ quant à la localisation éventuelle des puits dans le cadre de son autorisation, et éventuellement aussi dans ces plans de réhabilitation qui pourraient être éventuellement exigés par la CPTAQ?



Juste nous expliquer concrètement c'est quoi le rôle que vous jouez ou que vous pourriez jouer en regard de tout ce processus d'autorisation là qui relève de la responsabilité de la CPTAQ?

830 **PAR M. RAYMOND LEBLANC :**

Par mon rôle de conseiller en pratiques professionnelles, je suis en contact avec les quelques firmes qui se sont spécialisées dans l'implantation des gazoducs et des infrastructures.

835 Donc on sait qu'il y a toute la dimension agronomique, donc ces firmes-là ont des ingénieurs ruraux, ont des ingénieurs civils, ont des agronomes, et ils participent à l'horizon d'un projet complet. Ils vont jusqu'à faire l'analyse des impacts sur le milieu agricole.

840 Donc ils sont déjà là. Et nous, récemment, on s'est énormément rapproché de la Commission, parce que la Commission est très sensible à la protection des sols et des activités agricoles, et on vient de compléter un guide qu'on a collaboré ensemble, un guide technique d'aménagement sur des sablières.

845 Donc on est en réseautage avec toutes les firmes et qui font partie de mes comités d'agronomes experts. Ils font partie de ces firmes-là. Donc ils m'amènent toutes leurs connaissances scientifiques; justement éventuellement, c'est avec eux qu'on va rédiger le Guide de bonnes pratiques, parce qu'ils sont sur le terrain. Ils savent exactement comment les choses se font.

850 Alors on est déjà très très réseauté sur ces quelques firmes très spécialisées au Québec dans ce domaine-là. On est là.

**PAR M. RENÉ MONGEAU :**

855 C'est sûr que quand on dit que les agronomes doivent être présents dans ces équipes-là avant, pendant et après, dans le avant, les agronomes peuvent agir à titre de conseils à l'égard de l'impact du milieu où le site serait choisi. Donc ils sont en mesure de donner une évaluation de l'importance de l'impact.

860 Pendant, bien évidemment, on parle de l'exploitation, l'excavation, les différents travaux, comment on peut faire ces travaux-là pour minimiser l'impact. Alors la place de l'agronome, pour s'assurer qu'on préserve la qualité des sols sur lesquels on va travailler. Il faut que les agronomes soient là, ils ont la compétence pour le faire.

865 Tantôt, comme disait mon confrère, pour la majorité des gens, un tas de terre, c'est un tas de terre, mais pour l'agronomie, tout ça est séparé en strates qui fait en sorte, des strates qui ont une importance dans la conservation de sa valeur.

870 Et après, évidemment, il faut être capable de suivre aussi en "benchmarking" sur l'évolution des techniques qu'on a mises en place pour s'assurer qu'on a bien donné la valeur à ces sols-là.

Donc, je dirais, en termes de partenariat, c'est là où les agronomes peuvent être avec les différents intervenants.

875 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Haemmerli.

880 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Deux (2) questions de clarification. Vous nous avez parlé des actes réservés, il y a un cadre légal et réglementaire qui reconnaît des actes réservés aux agronomes.

885 La Commission n'est pas sûre de bien comprendre pourquoi faudrait-il qu'une éventuelle réglementation relative aux hydrocarbures ou aux gaz de schiste explicitement reconnaisse ces actes-là, finalement, sur lesquels on statue déjà dans un autre cadre?

**PAR M. RENÉ MONGEAU :**

890 En fait, la clarification est importante, en ce sens que les actes sont légaux, sont connus légalement par la législation.

895 Ce qu'on veut s'assurer, c'est qu'il n'y a pas de tour d'ivoire entre les deux (2) processus et que quand on amorce un processus qui interpelle l'agronomie, on soit bien conscient qu'on va faire appel à des actes agronomiques.

900 À titre d'exemple, l'Environnement a été longue à réaliser qu'il y avait des actes agronomiques qui étaient inclus dans l'environnement. Donc il y a eu une première législation qui a été amorcée sans vraiment intégrer les agronomes, puis dans l'évolution des choses, pour réaliser qu'effectivement, il y avait des actes qui devaient être faits par des agronomes, parce que ça faisait partie à la fois de leurs compétences et à la fois dans les actes réservés.

Donc on veut juste s'assurer que le pont se fasse bien entre les deux.

905

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Ça va, merci. L'autre, monsieur Leblanc tantôt a dit, lorsqu'on est tombé dans les outils d'aménagement régionaux, qu'il restait énormément d'efforts à faire advenant que le gouvernement aille de l'avant avec le développement de la filière. Vous pensiez à quel type d'effort?

910

**PAR M. RAYMOND LEBLANC :**

Bon, je pense que les connaissances, lorsqu'on va déterminer les sites d'exploration, je pense que ça prend une planification géographique de l'ensemble des potentiels, soit par MRC. Il doit y avoir une analyse préparatoire de ce type d'aménagement qu'on souhaite.

915

Il y a l'étude des corridors par exemple. C'est nouveau, c'est des nouveaux réseaux éventuellement soit de distribution ou de localisation de sites d'exploration. Il y a tout un processus d'analyse par rapport par exemple à l'utilisation des eaux de surface, où sont-elles localisées!

920

On n'a pas intégré ces éléments-là visionnaires dans un développement, à mon avis. Certaines MRC l'ont fait, mais tout ça doit être planifié de façon très ordonnée pour s'assurer qu'on ne fait pas d'erreur et qu'on protège les ressources que je mentionnais, les activités agricoles notamment.

925

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais je vais juste augmenter un petit peu le niveau de difficulté! Lorsqu'on commence, on ne sait pas où est la ressource. Ça fait qu'on est pris, voyez-vous, on est pris dans une boucle qui fait que la planification que vous proposez dans un monde idéal, lorsqu'on sait où est la ressource, ça va.

930

Mais quand on commence à chercher, on cherche, on ne sait pas où elle est. Avez-vous un commentaire à faire à cet effet-là?

935

**PAR M. RAYMOND LEBLANC :**

Bien, je laisserais aux spécialistes de l'aménagement du territoire, les aménagistes qui sont constamment à étudier ces éléments-là, de s'assurer que c'est ordonné.

940

Donc je pense pas qu'on doit laisser aller explorer la naissance de sites aléatoirement. Il y a une certaine planification dans laquelle on peut, dans certaines zones, dire, bien, on va explorer ces types de zones là parce que la ressource eau de surface est disponible, parce que les impacts sur les activités agricoles sont moindres.

945 Il y a une analyse géographique globale plus à un certain niveau dans lequel il faut développer des règles.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

950 Donc c'est finir d'établir a priori les contraintes avant d'aller voir, c'est ce que vous me dites?

**PAR M. RAYMOND LEBLANC :**

Oui.

955

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

960

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci messieurs de votre contribution aux travaux de la Commission.

965

---

**REGROUPEMENT INTERRÉGIONAL DES GAZ DE SCHISTE DE LA  
VALLÉE DU SAINT-LAURENT**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

970

Alors j'inviterais maintenant le groupe du Montreal Raging Grannies s'il vous plaît à nous présenter leur mémoire. Les gens sont absents!

975

Alors je proposerais maintenant au Regroupement interrégional des gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent à venir nous présenter son mémoire s'il vous plaît.

Bonjours messieurs. Pour les besoins de transcription, simplement vous présenter, et vous avez votre droit de parole pour quinze (15) minutes. Nous vous écoutons.

980

**PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

Merci. Mon nom est Jacques Tétreault, je suis le porte-parole du Regroupement interrégional des gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent.

985 **PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

Mon nom est Richard E. Langelier, je suis le coordonnateur général adjoint du Regroupement.

990 **PAR M. JACQUES TÉTREAUULT :**

995 Le Regroupement interrégional des gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent existe depuis 2010, fin 2010. C'est un regroupement de comités de citoyens qui s'est créé rapidement et spontanément suite à l'annonce, bien, à la venue des compagnies dans le champ. En fait, ils ont réalisé que tout à coup, il y avait des activités qui se produisaient dans le champ, alors ils se sont regroupés rapidement.

1000 Le regroupement a pris de l'ampleur en l'espace de deux (2) ans de façon fulgurante, essentiellement dans la vallée du Saint-Laurent, parce que c'est là qu'étaient les forages exploratoires qu'on a vécus.

1005 Au fil de ces deux (2) années-là, il y a eu plusieurs activités qui ont été tenues, au-delà de cent cinquante (150) conférences entre autres qui ont été données par des personnes-ressources, parce que le besoin d'information était là, dans le champ. Les gens se posaient beaucoup de questions.

1010 Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune à l'époque avait dit qu'il était pour donner de l'information publique, puis ça s'est jamais fait. Alors devant cet état de fait là, il y a des conférenciers qui se sont mis en place, qui ont donné des conférences un peu partout, dans probablement cent cinquante (150) municipalités au Québec, on n'a pas fait le compte exact. C'est ce qui a donné naissance à plus de cent (100) comités de citoyens dans la vallée du Saint-Laurent.

1015 Il y a des municipalités où les conférences ont eu lieu où c'est les municipalités elles-mêmes qui ont pris le taureau par les cornes, comme on dit, et qui ont mené la campagne «vous n'entrerez pas chez nous» dont on a entendu parler déjà cet après-midi. Vous allez en entendre parler beaucoup, parce que c'est vraiment l'expression de la non-acceptabilité sociale, c'est ça, c'est là. C'est du solide, c'est du concret, c'est pas des recherches scientifiques, c'est du vécu et c'est du senti, je vous dirais.

1020 Alors je vais laisser monsieur Langelier faire la présentation de notre mémoire, parce qu'il est très long, comme vous avez pu le constater, très complet aussi. Alors je vais laisser la parole à monsieur Langelier.

**PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

1025

Monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire! D'abord, on est heureux de pouvoir vous rencontrer et de pouvoir exprimer les préoccupations et les inquiétudes des citoyens de la vallée du Saint-Laurent. On pense que c'est une occasion, bien que je ne sois pas maurassien, je pense que c'est quand même une occasion où le pays légal et le pays réel vont peut-être un jour se rencontrer.

1030

1035

Évidemment, ce qui nous préoccupe, c'est le mandat plutôt restreint de votre Bureau d'audience publique dans la mesure où on voit mal comment on peut distinguer une technique qui est utilisée pour du gaz et qui est la même qui est utilisée pour du pétrole. Alors pétrole de schiste, gaz de schiste, même réalité, pourtant deux (2) approches distinctes.

1040

C'est vrai que récemment, on nous a annoncé de nouvelles approches, je ne sais pas si on a peur que votre rapport ne fasse pas l'affaire et on en cherche un autre, on n'en sait rien. Mais en tout cas, c'est une situation pour le moins paradoxale.

1045

Jacques vous a parlé effectivement de qui nous étions, j'ajouterais simplement qu'au-delà – et on vous a mis dans le mémoire des exemples des activités que les comités de citoyens ont faites, et je pense que c'est important de réaliser que ces activités multiples, multiformes, n'auraient pas pu naître s'il y avait eu une acceptation sociale du projet de la filière gazière dans notre territoire.

1050

Je pense que ça illustre l'existence même du regroupement, l'existence de plus d'une centaine de comités de citoyens. Encore dimanche, soixante-quinze (75) délégués de ces comités se sont rencontrés pour débattre de la présente conjoncture, débattre de ce qui s'en vient, et je pense que ça illustre assez clairement que dans toute la question de la filière des gaz de schiste, il n'y a pas d'acceptabilité sociale.

1055

Déjà soixante-cinq mille (65 000) propriétaires de terres qui signent une lettre en disant, on vous laissera pas rentrer chez nous, une campagne qui se développe actuellement autour des pipelines et qui s'appelle «coule pas chez nous», et qui vise exactement les mêmes préoccupations, tout ça nous semble évident que ça illustre de façon très nette l'opposition de nos collectivités, des villages, des campagnes au développement de cette filière.

1060

Et on vous a mis également les tableaux que vous retrouvez à la page 9 et 10 de notre mémoire qui vous donnent des indices supplémentaires de cette non-acceptabilité sociale, eu égard aux sondages qui ont été faits et qui montrent bien l'opposition très nette de la population et des Québécois et Québécoises contre ça.

1065 Maintenant, effectivement, il faut bien se rendre compte que derrière, on vous a demandé, comme "board", de faire une analyse des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, mais il faut bien se rendre compte qu'il y a, pour une partie de nos élites, un seul projet pétrolier canado-québécois et qui consiste essentiellement à permettre que le pétrole issu des sables bitumineux puisse rejoindre les marchés, d'une part, et d'autre part, que le Québec puisse, de son côté, utiliser le pétrole et le gaz de schiste comme levier de son développement.

1070 Alors il y a là un projet de société sous-jacent et, bien sûr, ça va peut-être être difficile pour vous d'en rendre compte de façon appropriée, puisqu'on vous a un peu rogné les ailes sur votre capacité de le faire, mais il faut bien je pense que le BAPE soit conscient du fait qu'il y a un seul projet pétrolier et qu'on peut peut-être en examiner un aspect, mais qu'il faut, dans une certaine mesure, élargir la perspective et se rendre compte – et vous allez devoir le faire sans aucun doute – que les éléments qui sont actuellement mis en place par exemple, on nous annonçait la semaine dernière que le Projet de règlement sur l'eau allait être promulgué d'ici un mois!

1080 Mais la protection de l'eau, eu égard au développement des sociétés gazières, c'est au cœur de votre mandat. Alors peut-être qu'on est en train de décider avant même votre rapport ce qu'il faut faire pour protéger les sources d'eau.

1085 De même, on nous parlait de maintenir un moratoire sur une partie des basses-terres du Saint-Laurent, la Montérégie, le Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches. Alors si on donne suite à cela, encore une fois, avant même que votre rapport ait été produit, non seulement c'est très malpoli à votre égard, mais je dirais que c'est surtout significatif d'un véritable projet sous-jacent dont on ne vous demande pas d'examiner cette question-là.

1090 Donc nous, ça nous a sauté aux yeux, cet élément-là, qu'à partir de mars 2013, il a fallu réajuster en quelque sorte notre orientation, voir que la lutte que les citoyens et les citoyennes menait contre le développement de la filière gazière ne pouvait pas se faire sans prendre en compte la filière pétrolière qui utilise les mêmes techniques.

1095 Et par la suite, on a effectivement confirmé que notre orientation fondamentale, c'est de lutter contre toute recherche exploration et exploitation des hydrocarbures par fracturation, et ce, dans tous les substrats et sur l'ensemble du territoire du Québec. Parce que du gaz et du pétrole de schiste, il y en a dans le schiste, mais il y en a aussi dans le grès, il y en a dans d'autres substrats et là, on limitait, en tout cas une partie de la politique publique limitait l'examen de cette question-là au seul shale d'Utica alors qu'il y a d'autres substrats.

1100 Et on a donc lancé un appel aussi aux autres groupes qui luttaient contre les pipelines de se joindre à nous. Parce que, vous savez, quand on a commencé le développement de la filière gazière, on n'a pas parlé des pipelines, mais c'est certain que si on se lançait dans une exploitation

1105 à large échelle, il faudrait quadriller le territoire agricole du Québec, le deux pour cent (2 %) du territoire où est produit l'essentiel de notre production agricole, bien, il faudrait quadriller ce territoire-là et, on le verra plus tard, on peut pas passer avec des machineries agricoles sur les pipelines.

1110 Alors quand l'Ordre des agronomes veut enquêter, je pense qu'ils devraient se mettre à l'œuvre dès maintenant, parce qu'il y a déjà beaucoup de connaissances qu'ils semblent ne pas avoir en main.

1115 Donc le gaz de schiste au Québec, d'abord peut-être qu'il faudrait que votre BAPE s'interroge sur la façon dont les claims miniers ont été concédés. Quand des journalistes comme Philippe-Vincent Foisy et Jullien McÉvoy ont fait leur livre sur le scandale des gaz de schiste, ils se sont attardés sur un certain copinage lucratif qui a permis à d'ex-cadres des sociétés d'État de devenir les principaux protagonistes et bénéficiaires de ces claims pétroliers là.

1120 Alors dans le développement de cette filière-là, il faudrait peut-être commencer par le début et examiner comment ces permis ont été octroyés.

Donc je pense qu'il va falloir effectivement tenir compte de ça.

1125 Je passe rapidement eu égard à la densité de notre mémoire! Quand on regarde ensuite, je suis à la page 18, quand on regarde comment s'est développée cette filière-là, force est de constater que c'est d'abord en catimini, un peu comme des malfaiteurs le font, que ce développement s'est fait là. Combien de maires et d'élus municipaux nous ont rapporté avoir été laissés complètement dans l'ignorance, alors que les camions étaient déjà sur le territoire et que des activités étaient commencées!

1130 Combien de citoyens nous ont parlé de leurs difficultés incroyables à obtenir la moindre parcelle d'information des ministères supposément compétents.

1135 Nous avons joint à notre mémoire, et nous allons vous en faire le dépôt physique du film «20000 puits sous les terres», et vous allez voir que ce film-là qui a été réalisé par une anthropologue, une réalisatrice, montre bien le caractère arrogant et cavalier des sociétés gazières dans leur façon de s'emparer en quelque sorte du territoire.

1140 Alors il y a donc ça, il y a la façon dont les permis ont été octroyés, la façon cavalière des sociétés gazières de s'emparer du territoire, l'absence d'information et, par la suite, il y a évidemment le premier BAPE qui est arrivé, et le premier BAPE, qu'est-ce qu'il nous a dit essentiellement!



1145 Bien, il a fait d'abord état des ignorances plutôt que de l'état des connaissances, parce que dans beaucoup de secteurs, on avait peu de connaissances. Et ce qu'on constate en plus dans le fonctionnement qui a suivi l'étude environnementale stratégique, d'une part les organisations écologistes ont été très mal représentées, n'ont jamais accepté ni été consultées sur le choix de la personne qui allait les représenter.

1150 Quant aux organisations citoyennes comme la nôtre, on a été complètement laissé de côté. Alors le prix de consolation qu'on nous avait dit, c'est qu'il y aurait effectivement des comités-miroirs qui examineraient les impacts des études au fur et à mesure de leur développement. Il devait y avoir quatre (4) de ces rencontres-là, il y en a eu une seule, et on a bien vu dans le rapport de l'ÉES que l'option zéro, l'option du non-développement avait été assez légèrement prise en considération, pour utiliser l'image de style.

1155 Donc heureusement, il y a eu le Collectif scientifique sur la question des gaz de schiste, les cent soixante-neuf (169) scientifiques dont vous aurez la chance de recevoir prochainement leur mémoire, qui ont aidé les comités de citoyens à s'informer.

1160 Et on a également organisé trois (3) voyages en Pennsylvanie pour aller voir de visu comment ça se passait concrètement sur le terrain.

1165 Et la chose qui nous frappe le plus, c'est quand on regarde les études qu'on vous a présentées, le corpus d'études qu'on vous a présenté, avec évidemment l'usage quasi immodéré des modèles mathématiques et de quelques expériences en laboratoire assez bancales à notre avis, bien, on se trouve dans une situation où le corpus scientifique qu'on prétend vous avoir soumis, pour justifier l'éventuel développement de la filière, quand on compare ça avec ce qu'on a vu de la réalité sur le terrain, c'est abyssal comme différence. Il nous semble là que ça devrait nourrir votre réflexion sur la limite des modèles mathématiques et des expériences assez bâclées qu'on a faites en laboratoire, pour justifier cette réalité-là.

1175 Alors le BAPE donc nous avait dit, le premier BAPE nous avait montré un certain nombre d'ignorances sur plusieurs points, est-ce que les études qui ont été réalisées suffisent pour vous permettre d'opiner de façon éclairée? Nous, on ne pense pas que ce soit le cas.

On pense que plusieurs de ces études-là sont essentiellement un relevé de littérature. Un chercheur doit toujours commencer par ce genre d'exercice là, mais s'y arrêter ou s'y complaire, ça présente effectivement de grands inconvénients.

1180 Alors donc, ce qu'on voit également, quand on regarde la littérature la plus récente, c'est qu'effectivement, en ce qui concerne l'eau, il y a des contaminations par le méthane des puits qui

sont situés dans un périmètre d'à peu près un point trois kilomètre (1,3 km) autour des puits gaziers.

1185 C'est une réalité. On sait déjà que soixante pour cent (60 %) des puits qui ont été forés ici avaient des émanations, fuyaient, bon, il faudrait s'entendre sur la définition qu'on peut donner d'une fuite de méthane, mais au-delà de ces débats byzantins, la réalité, c'est que la plupart de ces puits-là fuyaient déjà.

1190 Et on sait que la contamination des puits d'eau potable est une réalité avérée. Et on vous a mis en référence, à la page 23, vous retrouverez, à la note 16 des études qui démontrent de façon claire et convaincante la contamination des puits d'eau potable par les forages gaziers.

1195 Bon, le traitement des eaux usées! Vous avez eu des experts qui sont venus assez clairement, je pense, vous démontrer que les municipalités n'étaient pas outillées pour être capables de traiter, et que la dilution à laquelle on procédait, c'était simplement une mystification. C'est-à-dire qu'on ajoute de l'eau jusqu'au moment où les standards sont rencontrés, mais qu'est-ce qu'on a fait comme traitement? On n'a fait aucun traitement.

1200 Et il y a des expériences historiques, comme Minamata, qui nous montre qu'au bout de la ligne, à la fin de ce cycle, bien évidemment, c'est les populations qui risquent d'être affectées grandement par ces éléments-là.

1205 Alors les effets sur l'eau, les effets sur l'agriculture aussi! Moi, je comprends mal que des spécialistes viennent nous dire qu'il faut examiner simplement la mitigation de ce qui va se passer avec le développement gazier, au moment même où on sait que vingt mille hectares (20 000 ha) de terres vont être retirés à l'agriculture, dans un domaine qui en comprend déjà peu.

1210 Et on a vu effectivement, en Pennsylvanie, des animaux qui ont été affectés de façon directe et immédiate par les contaminations.

Alors il faudrait peut-être qu'on mette nos pendules à l'heure sur les conséquences pour l'agriculture qui sont effectivement très très très importantes.

1215 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Langelier, votre période de présentation arrive à son terme, alors je vous inviterais à conclure votre présentation s'il vous plaît.

1220 **PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

1225 D'accord. Alors pour conclure, vous remarquerez que dans le mémoire, on vous a donné les informations juridiques adéquates sur effectivement le cadre juridique actuel, et notre avis est qu'il est totalement inapproprié, incapable de protéger adéquatement les sources d'eau, et que les standards imposés par le règlement dit de Saint-Bonaventure, le deux (2 km), le six (6 km) et le dix kilomètres (10 km) sont des standards minimum qui devraient être pris en considération pour protéger les sources d'eau.

1230 La conclusion générale, dans une dernière phrase, que je pourrais vous dire, c'est que si votre Comité arrivait à la conclusion qu'on peut considérer qu'il y a une acceptabilité sociale dans la vallée du Saint-Laurent à ce développement de cette filière-là, il faudrait conclure que vous avez une vision, pour le moins, paradoxale de l'acceptabilité sociale.

1235 Il nous semble clair, et c'est la position de notre regroupement, que le développement de la filière gazière dans notre territoire, c'est un projet qui est sans acceptation sociale, qui met en cause l'intégrité de notre territoire, qui est incompatible avec l'agriculture et le développement pérenne de nos communautés, et qui menace sérieusement l'environnement et les sources d'eau potable.

1240 Merci monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1245 Merci de votre présentation.

Madame Grandbois!

**PAR LA COMMISSAIRE :**

1250 J'ai quelques petites questions de précision, parce qu'effectivement, il y a beaucoup d'informations dans votre document.

1255 À la page 9, je pense d'ailleurs que vous y avez fait référence dans votre présentation, vous nous présentez une figure qui présente l'évolution de l'opinion québécoise sur la question du gaz de schiste, une figure intéressante.

Vous ne mentionnez pas, en tout cas, du moins, je n'ai pas retrouvé directement, rattachées à cette figure-là, les sources.

1260 Est-ce que ce serait possible de nous les fournir?

**PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

1265 Oui, je vais vous transmettre les sources sans problème.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

Ça nous intéresserait.

1270 Ensuite, page 12, une autre petite question de détail! Vous nous rappelez donc au milieu de la page le dépôt de trente-sept mille (37 000) noms, trente-sept mille cent vingt-cinq (37 125) et ensuite, le dépôt de vingt-huit mille cinq cent trente-deux (28 532) noms de propriétaires qui s'opposaient.

1275 Seriez-vous en mesure de nous dire – parce que vous nous expliquez à la page précédente, puis ça nous a été utile, vous nous donnez la différence entre les gens qui avaient un hectare ou plus qui ont signé un certain type de déclaration, ceux qui avaient moins d'un hectare, en comprenant que ceux qui ont plus d'un hectare, un hectare ou plus, peuvent accueillir une plateforme, puis les autres, bon, difficilement!

1280 Est-ce que donc, si j'additionne tout ça, sur les soixante-deux quelque mille noms, savez-vous la proportion qui sont des gens qui avaient plus qu'un hectare versus la proportion de gens qui ont des plus petits espaces, mais qui s'opposaient néanmoins, est-ce que c'est une donnée que vous auriez?

1285 **PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

Les soixante-cinq mille six cent cinquante-sept (65 657) personnes qui ont signé «Vous n'entrez pas chez nous», ce sont les propriétaires qui ont plus d'un hectare.

1290 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Donc dans ce cas-là, on parle de gens qui ont tous plus d'un hectare.

1295 **PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

Ce sont des propriétaires terriens.

1300

La deuxième pétition servait en fait aux locataires. Dans les villages, des personnes qui ne sont pas nécessairement propriétaires, mais qui opinait également dans le sens qu'ils donnaient leur opposition au développement de la filière des gazières sur le territoire.

1305

Alors sans être propriétaires d'un territoire donné, d'une portion du territoire, ils considéraient qu'il fallait s'y opposer. Mais c'est à part, ça.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

1310

Mais si quelqu'un était propriétaire d'une maison dans un village avec douze mille pieds carrés (12 000 pi<sup>2</sup>), donc il a moins qu'un hectare, il n'est pas dans les soixante-deux mille (62 000)?

**PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

1315

Non. Les soixante-cinq mille (65 000), ce sont essentiellement les propriétaires terriens, les agriculteurs essentiellement.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

1320

Qui ont un hectare ou plus?

**PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

Un hectare ou plus, exactement.

1325

**PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

1330

Puis si je peux ajouter! À titre d'exemple, le prochain dépôt qu'on va faire, il y a vingt-huit mille cinq cent trente-deux (28 532) nouvelles signatures et il y a au-delà de sept mille (7000) signatures de locataires ou de propriétaires de petits terrains qui vont aussi s'ajouter à ça, mais on ne les a pas inclus dans les vingt-huit mille (28 000).

**PAR LA COMMISSAIRE :**

1335

C'est en plus.

**PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

C'est en plus.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

1340

Parfait, ça clarifie.

Mon autre petite question! Page 35, au point 2, vous mentionnez, donc on est dans la section où vous parlez de tentatives de réforme, vous mentionnez, et je cite :

1345

«Que la distance à respecter sous la base de l'aquifère, quatre cents mètres (400 m), ne correspond même pas à la distance généralement respectée par l'industrie qui est de mille mètres (1000 m).»

1350

Est-ce que vous auriez une source pour cette affirmation-là qui dit que la distance généralement respectée par l'industrie est de mille mètres (1000 m), auriez-vous une source?

**PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

1355

Oui, on pourra vous donner plusieurs sources sur les "best practice value" des sociétés qui recommandent qu'effectivement, on n'aille pas sous cette base-là.

En fait, quand on a pris connaissance de cette norme de quatre cents mètres (400 m), on s'est interrogé d'où venait-elle.

1360

Et là, quand on a discuté avec les géologues et hydrogéologues qui s'occupaient à la fois de Gaspé et d'Anticosti, ce qu'ils nous ont expliqué, c'est qu'à Gaspé, le sous-sol est composé comme un feuilleté, si vous voulez. Il y a des shales, il y a du grès, etc., il y a une combinaison variée du sous-sol, et que le quatre cents mètres (400 m) était absolument nécessaire pour permettre l'exploitation pétrolière à Gaspé.

1365

Et les spécialistes d'Anticosti nous ont dit, si on utilisait le mille mètres (1000 m) qui est le standard généralement utilisé par les sociétés pétrolières ou gazières, il y aurait simplement de cinq (5 %) à quinze pour cent (15 %) du territoire d'Anticosti qui pourrait être exploré.

1370

Donc la norme du quatre cents mètres (400 m), comme la norme du trois cents mètres (300 m), l'autre norme, vous savez, par rapport aux puits, alors c'est essentiellement des normes pour favoriser les exploitations actuelles. Ça ne correspond à aucune norme, ni sur le plan de la pratique industrielle des sociétés, ni aux normes juridiques utilisées dans la plupart des juridictions.

1375

Et il faut relever, sur cette question-là, parce que c'est un point sur lequel vous aurez beaucoup à vous pencher, la question des normes, les normes législatives ou réglementaires qui existent dans les autres juridictions.

1380 Chantal Savaria qui a travaillé beaucoup avec nous, hydrogéologue spécialiste des  
contaminants, fait partie du panel américain, si vous voulez, de normalisation, comment les  
scientifiques américains qui analysent, si vous voulez, toute l'exploitation des gaz de schiste avec  
les conséquences que ça importe.

1385 Alors ce qu'elle nous disait, c'est que toutes ces normes-là sont actuellement en train d'être  
revisitées par tous les États, parce qu'au fond, elles ont été conçues, ces normes-là, à une époque  
où on faisait un autre type d'exploitation gazière ou pétrolière, c'était donc des modes  
conventionnels.

1390 Quand notre collectif a rencontré les experts du ministère en mars 2013, on leur a dit très  
clairement qu'à notre avis, les distances séparatrices devraient être distinguées s'il s'agit d'un  
forage dit conventionnel par rapport à un forage qui utilise les techniques de fracturation, injectivité,  
etc.

1395 Parce que l'expérience historique est différente. On voit bien que le panache de pollution qui  
peut résulter de cette exploitation-là ne s'étendra pas avec la même distance, si c'est un puits  
conventionnel ou un puits qui utilise des techniques différentes.

1400 Donc je pense que ça, c'est un point peut-être sur lequel vous pourriez insister, c'est qu'on ait  
des normes qui soient appropriées à la nature réelle des travaux. Il ne s'agit pas d'essayer de  
bloquer tout développement pétrolier.

1405 Si on peut arriver à faire du développement gazier ou pétrolier sur des sources  
conventionnelles, ça exige un certain nombre de standards. Si on veut utiliser d'autres techniques,  
il faut avoir d'autres standards pour y faire face.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

On va attendre les sources que vous pourrez nous fournir là-dessus.

1410 **PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

Oui, on va vous transmettre ça sans problème.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

1415  
Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1420           Merci madame Grandbois. Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1425           Tantôt, vous avez clarifié avec ma collègue le cas des signatures, est-ce que vous avez un chiffre à mettre là-dessus, les soixante-cinq mille (65 000), ça représente tant d'hectares? Est-ce que quelqu'un a compilé ça?

**PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

1430           Non. En fait, ce qui donne foi à ces chiffres-là, c'est les cartes qu'on vous a démontrées tout à l'heure.

1435           Vous savez, dépendant des municipalités, il y a des municipalités où il y a peu d'agriculteurs qui possèdent de très grandes surfaces; il y a d'autres municipalités, plus on s'approche des Cantons-de-l'Est, c'est l'inverse.

1440           Alors vous voyez, les chiffres peuvent être trompeurs. C'est pour ça qu'on a fait l'exercice systématiquement dans toutes les municipalités où la campagne a eu lieu, de faire ces cartes géographiques là, pour donner vraiment l'impact visuel de savoir si dans ma municipalité, j'ai mille (1000) signatures, bien, ça peut correspondre à quatre-vingt pour cent (80 %) du territoire qui a été couvert.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1445           Ça va. Une autre petite question de clarification! Lorsque vous nous dites que la culture bio est stoppée en Pennsylvanie, bon, il n'y a aucune référence non plus, est-ce que vous pouvez nous référer à une source quelconque que la Commission puisse se renseigner s'il vous plaît?

1450           Monsieur Langelier a tantôt dit : on a entendu dire que le Règlement sur la protection des prélèvements d'eau serait promulgué d'ici un mois, peut-être qu'on était trop pris dans la préparation de l'événement ici, mais on ne l'a pas entendu, ça. D'où vient cette information?

**PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

1455           C'est monsieur le ministre Arcand et monsieur le ministre Heurtel qui, lors de leur conférence de presse, moi, je l'ai écoutée vendredi, vous étiez probablement en audience ou je sais pas, mais qui clairement ont indiqué que d'ici un mois, le Projet de règlement sur l'eau serait promulgué.



Et je vais vous expliquer pourquoi! C'est simplement pour permettre l'exploitation à Gaspé.

1460 C'est ma spéculation, je vous l'avoue.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1465 Mais monsieur Haemmerli a amené le sujet sur la table simplement pour préciser, écoutez, selon ce que j'ai compris, sauf erreur, le gouvernement a l'intention de déposer un projet de mémoire sur la protection des eaux d'ici un mois pour une adoption à l'automne. Alors ce serait peut-être à vérifier.

Je le dis sous toutes réserves.

1470

**PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

1475 Ça, c'est la loi, vous avez raison. C'est la loi, ce qu'il a dit, c'est que c'est la loi, il reprendrait certains agrégats du Projet de loi 37, c'est-à-dire qui interdisaient la recherche, l'exploitation du gaz de schiste et ça, dans les trois (3) régions que j'ai mentionnées : Montérégie, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches. Ça, c'est le projet de loi qui arrivait à l'automne.

1480 Il a également dit, et on pourrait retrouver le verbatim, il a également dit que d'ici un mois, le Projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, le décret serait promulgué et le règlement édicté.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1485 Mais on peut vous assurer qu'on va faire les vérifications pour qu'on puisse savoir exactement ce qu'il en est.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1490 J'en déduis qu'on aurait dû se parler avant! En tout cas, on a passé à côté de celui-là.

Mais pour parler du règlement puis du règlement de Saint-Bonaventure, vu que vous êtes là, le rationnel derrière le deux kilomètres (2 km), il vient d'où?

**PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

1495 En fait, quand on a élaboré le règlement dit de Saint-Bonaventure, le collectif de deux (2) biologistes et de trois (3) juristes, on avait quatre (4) critères pour arriver à ça.

1500 Il fallait d'abord qu'on retrouve dans les lois municipales, vous l'avez vu avec les exposés que les experts vous ont faits, la réglementation municipale est une réglementation déléguée, il faut donc retrouver dans les lois municipales des dispositions qui autorisent une municipalité à agir. Premier critère.

1505 Deuxième critère, il fallait que ça ait été testé. On vous a mis dans le mémoire des décisions de la Cour d'appel du Québec et de la Cour suprême qui ont validé la compétence des municipalités d'agir.

1510 Il fallait, troisième critère, que ce soit universel. C'est-à-dire que nous, on ne visait pas les gazières, les pétrolières ou qui que ce soit, on visait essentiellement la protection des sources d'eau.

Alors même à Saint-Bonaventure, il y a des endroits où des sociétés gazières pourraient faire de l'exploration, on n'a pas cherché à interdire. On a cherché essentiellement à protéger l'eau.

1515 Quatrième critère, et ça, ça va répondre de façon plus spécifique à votre question, c'est qu'il fallait qu'on ait des études scientifiques qui démontrent jusqu'à quelle distance le panache de pollution pouvait s'étendre. Et effectivement, ce qu'on nous a dit au départ, et certains hydrogéologues nous ont dit, bien écoutez, la seule façon d'y arriver véritablement, ce serait de couvrir l'ensemble d'un bassin versant. Parce que si on pollue dans le haut d'un bassin, il y a de fortes chances que ça va descendre sur le restant.

1520 Mais les bassins versants dépassent de très loin les dimensions territoriales de nos communautés, de nos municipalités. En conséquence, la seule option qui restait, c'était de construire cette chaîne de solidarité municipale où là, les zones autour des puits allaient être protégées.

1525 Alors donc, c'est en fonction des études scientifiques, de l'opinion des experts qu'on est arrivé aux conclusions du deux (2 km), du six (6 km) et du dix kilomètres (10 km).

1530 Pourquoi y a-t-il une augmentation entre le deux (2 km) et le six kilomètres (6 km), par la logique imparable qui existe dans à peu près toutes les lois en matière d'environnement et qui veut que plus le risque augmente, plus la précaution doit être importante.

1535 Donc évidemment, parce que ce qu'il faut se rendre compte, c'est que l'approvisionnement en eau dans nos communautés locales, dans les municipalités, c'est excessivement complexe. On pense que les gens mettent un tuyau dans la rivière, puis ils vont chercher leur eau, bien, c'est beaucoup plus complexe que ça. Vous avez beaucoup de municipalités rurales où les seules sources d'eau sont des puits individuels. Alors il faut donc les protéger de façon adéquate.

1540 Vous avez des municipalités où les puits individuels se conjuguent avec des puits collectifs. Vous avez des municipalités où les puits individuels et les puits collectifs se conjuguent avec des réseaux pipeliniers qui amènent de l'eau, alors il fallait donc graduer, en quelque sorte, la protection des sources d'eau en fonction du risque.

1545 Et donc la catégorie 2, qu'on appelle la catégorie 2 dans le Projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, donc lorsque la source alimente plus de vingt (20) personnes, bien, il fallait que l'espace de protection soit plus considérable.

Quant au dix kilomètres (10 km) qui s'applique au puisement d'eau de surface dans les rivières, ça tenait compte des périodes d'étiage où là, ça peut aller dans les deux (2) directions.

1550 Et vous remarquerez que dans le Projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, on va même jusqu'à quinze kilomètres (15 km) dans la proposition actuellement avancée par le gouvernement.

1555 Donc c'est autour de ces notions scientifiques là, à partir aussi des projets qui existaient, qu'on a établi les zones de protection autour des puits.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1560

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors monsieur Langelier, monsieur Tétreault...

1565 **PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

1570 Si vous permettez! J'aimerais déposer un dépliant qui ne fait pas partie de notre mémoire, parce que ça a été développé récemment par un de nos groupes : «Stop aux oléoducs, coule pas chez nous», c'est un exemple de la campagne qui est actuellement en cours au Québec. Je voudrais le déposer.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors je vous invite à le déposer à notre coordonnatrice, madame Harvey.

1575

**PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

Merci.

1580

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors monsieur Langelier, monsieur Tétreault, merci de votre contribution aux travaux de la Commission.

1585

La Commission va prendre une pause et va vous revenir dans quelques minutes. Merci.

---

**SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

---

1590

**REPRISE DE LA SÉANCE  
GREENPEACE**

1595 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Nous allons poursuivre nos travaux.

1600 Je suppose que monsieur Bonin est déjà installé! Alors monsieur Bonin, à vous la parole pour votre période de quinze (15) minutes pour présenter votre mémoire. Nous vous écoutons.

**PAR M. PATRICK BONIN:**

1605 Merci monsieur le Président. Madame la Commissaire, messieurs les Commissaires, merci de nous accueillir aujourd'hui.

1610 Peut-être dans un premier temps, juste vous rappeler, et je pense que vous en êtes conscients, vous avez quand même tout un dossier devant vous, surtout avec un gouvernement qui, tout récemment encore, réitérait son a priori favorable envers cette filière-là. Évidemment, on aurait apprécié qu'il fasse preuve d'un petit peu plus de retenue dans ses propos. Donc je pense que ça renforce l'importance d'avoir un rapport très clair quant aux orientations que doit prendre le Québec.

1615 Évidemment, vous allez vous douter ou vous vous en doutez déjà de la position de Greenpeace qui est partagée par plusieurs autres organisations.

1620 Nous avons soumis, en annexe de notre mémoire, un rapport qui s'appelle «Fracking : what's the evidence?» qui a été rédigé par Greenpeace en U.K., donc Greenpeace en Grande-Bretagne.

Il y a énormément de références dans ce rapport-là, je ne rentrerai pas dans la présentation aujourd'hui dans ces références-là, le rapport traite de plusieurs enjeux.

1625 Aujourd'hui, moi, je vais me concentrer davantage sur l'enjeu des émissions de gaz à effet de serre. Ce n'est pas parce que ce n'est pas important évidemment, les autres enjeux, c'est une question de temps et également d'expertise, donc préférant nous concentrer sur cet enjeu-là qui est davantage mon expertise!

1630 Évidemment dans le rapport «Fracking : what's the evidence?», vous verrez qu'il y a beaucoup de références, et c'est basé sur les expériences internationales, donc ça vous permettra également de comparer avec la documentation produite par l'ÉES.

1635 Ce qui m'amène à parler de l'ÉES! On ne peut pas passer sous silence l'ÉES, la composition du mandat de l'ÉES. J'ai entendu au préalable parler du représentant des groupes environnementaux, je tiens à clairement préciser que monsieur Tanguay qui était sur l'ÉES, nommé à titre d'environnementaliste, n'était pas un représentant de groupes environnementaux, n'a pas été en consultation avec les groupes environnementaux et ce, en aucun temps.

Donc il n'y a personne qui a donné de mandat à monsieur Tanguay.

1640 Ce qui veut dire qu'on s'est retrouvé avec une ÉES sur laquelle siégeait une représentante de l'industrie, mais sur laquelle ne siégeaient pas les citoyens et les groupes environnementaux.

1645 Évidemment, on pense qu'à certains égards, cela a teinté les résultats de l'ÉES. Nous ne sommes pas en train de dire qu'il faut rejeter du revers de la main toutes les études produites; par contre, je pense qu'il faut être conscient de ce biais-là à certains égards, mais entre autres au niveau des fuites, lorsqu'on parle des fuites de méthane qui est un des sujets central et très préoccupant pour nous.

1650 On croyait important juste de rappeler quelques grandes lignes que vous connaissez probablement. C'est l'Organisation météorologique mondiale qui nous rappelle un peu l'évolution de la température au cours des cent cinquante (150) dernières années. Vous voyez clairement, et vous connaissez déjà ces graphiques-là, la courbe actuelle dans laquelle on s'insère. C'est le consensus. Vous voyez par décennie, on peut tourner ça de n'importe quel côté, avec les rapports du GIEC également, c'est très clair, la question du changement climatique. On ne parle plus ou presque des climatosceptiques et ce n'est pas pour rien, la science n'a jamais été aussi claire que ça.

1660 Et je vous rappelle également les quatre (4) scénarios principaux utilisés par l'Organisation des Nations unies, soit le GIEC, un seul de ces scénarios nous permettrait de rester sous les deux degrés Celsius (2 °C) au niveau planétaire. Donc vous les avez ici, le RCP2.6 est le seul scénario qui permettrait de respecter ce que la science nous demande dans une certaine mesure, ce à quoi les gouvernements, même le gouvernement canadien, se sont engagés, soit à limiter le réchauffement planétaire à deux degrés Celsius (2 °C), pour éviter un emballement climatique et des catastrophes évidemment à tout le moins, des changements climatiques catastrophiques.

1665 Greenpeace a également produit un rapport duquel est tiré cet acétate, et on voit clairement que pour justement se donner une chance de limiter le réchauffement à deux degrés Celsius (2 °C), ça implique que d'un point de vue global, on a un plafonnement des émissions d'ici 2020.

1670 Donc un plafonnement des émissions mondiales d'ici 2020, ce qui implique, de par leurs responsabilités historiques et leur rôle de leaders évidemment, davantage de réductions de la part

des pays industrialisés, comparativement aux pays émergents. Donc d'ici 2020, c'est très clair qu'il faut que ça plafonne et que ça réduise, sinon on s'en va vers le scénario actuel qui est cinq (5 °C) à six degrés Celsius (6 °C) au niveau mondial, le réchauffement prévu par le GIEC.

1675

Qu'est-ce que ça veut dire concrètement! Ça veut dire que les deux tiers (2/3) des combustibles fossiles doivent rester sous le sol. Ça, c'est l'Agence internationale de l'énergie dans son rapport annuel de 2012 qui le rappelait. Et c'est également rappelé d'une autre manière par le GIEC dans le récent rapport du GIEC publié en septembre 2013. Donc c'est une réalité qui est reconnue, qui est de plus en plus admise. Donc on ne peut pas brûler tous les combustibles fossiles.

1680

Évidemment, notre point, c'est qu'on ne doit pas brûler les combustibles les plus problématiques d'un point de vue environnemental, que ce soit pétrole extrême ou pétrole non conventionnel ou gaz non conventionnel, comme le gaz de schiste, qui ont un plus grand impact environnemental.

1685

Ceci nous amène à parler un peu des objectifs du Québec de réduction de gaz à effet de serre! Je vous rappelle que l'objectif du gouvernement actuel est de moins vingt pour cent (-20 %) par rapport à 1990, en 2020. Il est également important de rappeler que cet objectif-là de moins vingt (-20 %), c'est en deçà de ce que la science demande. Donc encore une fois, le GIEC présente une fourchette que les pays industrialisés devraient respecter; cette fourchette-là, elle est entre moins vingt-cinq (-25 %) à moins quarante pour cent (-40 %) de réduction de gaz à effet de serre.

1690

1695

Donc le Québec, avec son objectif de moins vingt (-20 %), n'est même pas dans la fourchette et ne fait même pas ce qu'on nous demande minimalement d'un point de vue scientifique de la part du GIEC.

1700

La récente Commission sur les enjeux énergétiques du Québec a d'ailleurs publié qu'actuellement, le Québec, on se dirige vers à peine moins quinze pour cent (-15 %) d'ici 2025, donc on est en train de manquer notre cible.

1705

Rajoutez à ça le fait que le seul Plan d'action de lutte aux changements climatiques que nous avons actuellement, publié par les Libéraux en 2012, ne chiffrait qu'un tiers (1/3) des mesures de réduction de gaz à effet de serre. Donc il y a deux tiers (2/3) des réductions qui ne sont pas encore identifiées comment le Québec doit atteindre son objectif.

1710

Et évidemment, avec le dernier gouvernement, on a eu un dix-huit (18) mois de flottement où la plupart des projets proposés ou des actions n'ont pas été mis en œuvre. Donc on a un retard encore plus grand que ce qu'on aurait dû avoir normalement et ce, dans un contexte également où

on n'a aucune documentation au Québec produite publiquement par le gouvernement qui nous permette de savoir quelle est la tendance actuelle au niveau des émissions de gaz à effet de serre au Québec.

1715

Donc quels sont, si rien n'est fait ou si toutes les mesures proposées sont mises en place, où en serait le Québec? Même le gouvernement fédéral produit annuellement ce type de rapport là, ça s'appelle la tendance des émissions de gaz à effet de serre au Canada, qui nous permet justement de regarder quel est notre objectif et quelles sont les mesures mises en place, est-ce qu'on s'en va atteindre ou pas les réductions prévues et les cibles qu'on s'est données!

1720

Évidemment, on n'est pas les seuls, on est beaucoup à croire, et même la Commission sur les enjeux énergétiques le dit, on est tous là à dire actuellement, à moins d'un coup de barre majeur, le Québec va manquer ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre, va devoir acheter de nombreux crédits pour compenser les émissions ici. Et ça, ces crédits-là seront probablement achetés en Californie.

1725

À cela évidemment s'ajoute également la réalité que si le Québec commence à produire des gaz de schiste, oui il y aura une augmentation d'émissions de gaz à effet de serre. Vous l'avez vu, les chiffres sont quand même, parlent d'eux-mêmes, quand on parle d'un vingt-trois pour cent (23 %) d'émissions de gaz à effet de serre potentielles en rajout au bilan québécois, évidemment dans une situation où on n'est pas en voie d'atteindre notre objectif, ça rendrait complètement impossible l'atteinte des objectifs québécois.

1730

Ce qui nous fait tout simplement dire que c'est impossible actuellement que le Québec atteigne ses objectifs, surtout si le Québec exploite les gaz de schiste.

1735

Et il faut également considérer les autres projets. Donc on le voit, on n'est pas sur la bonne voie. Les gaz de schiste rajouteront des émissions de gaz à effet de serre.

1740

On a également un projet de cimenterie à Port-Daniel qui a été accepté tout récemment, confirmé par le gouvernement à tout le moins hier, qui augmenterait, à elle seule, cette cimenterie-là, de deux pour cent (2 %) les émissions de gaz à effet de serre. Donc on rajoute encore, on alourdit le bilan.

1745

On parle également d'exploitation de pétrole de schiste qui, j'en conviens, n'est pas prêt à s'amorcer dès demain, mais quand même, qui pourrait être l'équivalent d'un million (1 M\$) de véhicules qu'on rajouterait en termes de gaz à effet de serre dans le bilan québécois.



1750 Et à cela se rajoutent également les projets d'inversion d'oléoducs qui amèneront entre autres un pétrole plus dur à raffiner, le pétrole lourd des sables bitumineux à Montréal qui pourraient également augmenter les émissions de gaz à effet de serre.

1755 Et je pourrais continuer comme ça avec plusieurs autres projets, mais je pense que vous comprenez l'idée générale.

1760 Quand on regarde également au niveau de ce vingt-trois pour cent (23 %) là prévu par entre autres le CIRAIG au niveau des prévisions qu'ils ont déposées, l'étude commandée par l'ÉES, ce qu'on se rend compte, c'est que le CIRAIG calcule que les émissions de gaz à effet de serre du Québec augmenteraient de vingt-trois pour cent (23 %), mais utilisent des potentiels, ce qu'on appelle le potentiel de réchauffement planétaire ou de réchauffement global de vingt et un (21 %).

1765 Donc le méthane est considéré comme vingt et une (21) fois, qui a un potentiel de réchauffement vingt et une (21) fois plus grand que le CO<sub>2</sub>, par le CIRAIG.

1770 Or, ce qu'on voit entre autres dans le dernier rapport de l'ONU, encore une fois c'est le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, ils ont changé ce potentiel de réchauffement planétaire là, ce n'est plus vingt et un (21 %), en fait ça fait un bout de temps que ce n'est plus vingt et un (21 %) ce n'est plus vingt et un (21 %) depuis 2011, c'était vingt-cinq (25 %) en 2011 au niveau des Nations unies, et maintenant, c'est rendu à trente-quatre (34 %).

1775 Donc quand on regarde, déjà on augmenterait de vingt-trois pour cent (23 %) les émissions de gaz à effet de serre, et ce vingt-trois pour cent (23 %) là, selon nous, est sous-estimé, ne serait-ce que par l'utilisation de mauvais potentiels de réchauffement de méthane.

1780 Il y a également la question évidemment centrale des émissions fugitives de méthane. Vous le savez, trente et un (31) puits au Québec, il y en avait dix-neuf (19) qui fuyaient sur les trente et un (31) puits qu'on a vus au Québec, donc il y a des enjeux de fuites de méthane, le méthane fugitif qui s'ajouterait au bilan des gaz à effet de serre au Québec.

Dans le cas du scénario vingt-trois pour cent (23 %), on parle d'environ trois pour cent (3 %) d'émissions fugitives dans le cas d'une augmentation des gaz à effet de serre de vingt-trois pour cent (23 %) au Québec, le CIRAIG se base sur les trois pour cent (3 %) d'émissions fugitives.

1785 Est-ce que c'est conservateur, est-ce que c'est ambitieux, nous, ce qu'on dit, c'est quand on regarde la science, ça semble en effet près d'un minimum. Il y a plusieurs études, vous avez les références là-dedans, qui parlent justement d'autour de trois pour cent (3 %) en termes d'émissions fugitives. D'autres vont même, et vous les avez, citées ici, vous les avez également dans le mémoire ou à tout le moins vous les aurez dans la présentation PowerPoint, ce sont quand

1790 même des institutions crédibles qui ont sorti ces chiffres-là, et certaines vont jusqu'à quatre (4 %), huit (8 %), six (6 %) à douze pour cent (12 %). Donc le trois pour cent (3 %) est clairement pas vu comme étant une exagération, selon nous.

1795 Évidemment, on a un autre enjeu majeur, c'est toute la question d'une fois le puits scellé. Parce qu'évidemment, on l'a vu, les dix-neuf (19) cas où on avait des enjeux avec les puits au Québec sur trente et un (31), une fois ce puits scellé, une fois que les compagnies par exemple auront fait l'exploitation, bien, il restera des puits qui tôt ou tard fuiront. Dans quelle mesure, évidemment c'est à déterminer.

1800 Et à notre connaissance, après avoir parcouru la documentation, on n'a pas vu cette dimension-là ressortir de l'évaluation environnementale stratégique, donc dans la documentation produite.

1805 Contrairement à d'autres instances scientifiques, comme le Conseil des académies canadiennes, qui, à peine il y a quelques semaines, a publié un rapport dans lequel il est très très explicite, et on le cite ici, sur les enjeux qui sont connus depuis longtemps et qui continuent de défier les ingénieurs, qui sont essentiellement justement le scellement de ces puits-là avec, selon notre opinion, encore plus d'importance évidemment avec la question des gaz de schiste où on a une fracturation et une disponibilité du gaz, quatre-vingts pour cent (80 %) du gaz presque reste sous terre.

1810 C'est une question qui également est préoccupante pour le Bureau des changements climatiques du gouvernement du Québec, donc à l'intérieur du ministère de l'Environnement, qui parle clairement que la question des émissions fugitives liées au scellement doit être approfondie.

1815 On ne peut pas se retrouver avec dix mille (10 000) puits au Québec qui commencent à fuir, sans s'être posé la question avant. Et nous, ce qu'on voit, c'est que ces puits-là présentent une source d'émissions potentielles qui s'ajouteraient déjà à ce vingt-trois pour cent (23 %) là et qui seraient très inquiétantes à long terme également pour le Québec.

1820 Parce que les réductions, après 2020, on s'entend qu'il faudra juste réduire davantage nos émissions de gaz à effet de serre, et on parle de réduire de quatre-vingts pour cent (80 %) à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des émissions du Québec d'ici 2050, et ça, c'est encore des recommandations de l'ONU. Donc c'est presque zéro émission en 2050.

1825 On ne voit pas comment toute émission fugitive de méthane pourrait être compatible avec cet objectif-là.

1830 Quand on regarde, et vous avez probablement déjà vu, oups, c'est inscrit automne 2013, mais c'est 2003, donc vous avez probablement déjà vu ce schéma-là sur les puits conventionnels qui présentent des problèmes dans une mesure de presque quinze pour cent (15 %), en fait plus vingt pour cent (20 %) même après cinq (5) ans!

1835 Tout ça pour dire que ce sont des infrastructures qui ne sont pas parfaites et qui présentent des enjeux de fuites très clairement. La documentation est beaucoup plus difficile, en fait est quasi inexistante sur la question des puits non conventionnels de gaz de schiste, mais n'empêche, lorsqu'on regarde sur ce qui se fait dans le conventionnel, on se rend compte que ce sont des infrastructures qui, dans le temps, vieillissent mal évidemment de par leur composition.

1840 Et c'est même, dès les premières années, quand on regarde un peu ce qui s'est passé en Pennsylvanie entre autres, où on a, dès les premières années, pour 2010-2011-2012, des taux de problèmes au niveau des puits de près de sept pour cent (7 %), gardant en tête un peu le schéma précédent où on a une augmentation dans le temps, évidemment c'est relativement inquiétant, parce qu'on parle de méthane, on parle de méthane disponible encore une fois en grande quantité.  
1845 C'est seulement vingt pour cent (20 %) ou presque du méthane qui sera extrait, le reste sera rendu dans un état beaucoup plus volatil qui pourra se déplacer beaucoup plus facilement évidemment dans l'environnement.

1850 Et ce qui nous amène dans le fond à la conclusion qu'on pense qu'on aurait dû arriver au Québec il y a longtemps, ça nous prend un plan pour s'affranchir du gaz!

1855 Donc actuellement, on est encore en train de regarder, est-ce qu'on doit exploiter le gaz de schiste! Et pendant ce temps-là, on n'est pas en train d'avancer à savoir comment on fait pour se départir de notre consommation de gaz qui est un hydrocarbure et encore une fois, c'est l'Agence internationale de l'énergie, c'est la Banque mondiale, c'est l'ONU, tout le monde le dit, à court ou moyen terme, il faut faire cette transition-là le plus rapidement possible.

1860 Mais l'ÉES n'est pas arrivée encore une fois avec les alternatives. Donc on regarde une option, exploiter ou pas exploiter, alors qu'on sait très bien qu'il y aurait clairement moyen au Québec de réduire rapidement notre consommation de gaz, de le remplacer entre autres, ce qui serait plus difficile à remplacer par du biométhane qui est une niche, une filière qu'on est en train de développer au Québec, dans laquelle on investit même des fonds publics, alors qu'on a des surplus d'électricité au Québec, majeurs.

1865 On est encore en train de rajouter du chauffage au gaz par exemple au Québec. On n'est pas en mode de réduire notre consommation de gaz au Québec, alors qu'on a tous les outils en main pour le faire. Et pourquoi on ne le fait pas, parce qu'on n'a pas de plan.

1870 Et nous, c'est ce qu'on dit, c'est qu'on ne peut pas dire, on est condamné à développer le gaz de schiste, alors qu'on n'a même pas regardé les alternatives, alors qu'on sait que d'un point de vue climatique, c'est la mauvaise direction à prendre.

1875 Il y a une panoplie de moyens, et je suis certain que d'autres vont en présenter de façon plus approfondie, mais cette question-là, elle est centrale, et on refuse de se faire condamner, de dire, on va être obligé de consommer du gaz au Québec. Il faut ultimement s'en départir.

1880 Et à chaque fois qu'on met des infrastructures en place, c'est une dépendance accrue, et on est en train de s'enchaîner dans un mode de développement qui est insoutenable duquel il va falloir sortir tôt ou tard. Et plus ça prendra de temps et plus ça coûtera cher.

1885 En conclusion! Je pense que je n'ai pas parlé beaucoup d'acceptabilité sociale encore. Le groupe précédent, le Regroupement interrégional sur les gaz de schiste est beaucoup mieux placé que moi pour en parler, qui ne peut que constater qu'il est très clair que si on a vu cette mobilisation-là sans précédent au Québec, l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous.

1890 Évidemment, il y a plusieurs risques environnementaux qui restent, que ce soit pour l'air, que ce soit pour l'eau, que ce soit pour les émissions de gaz à effet de serre, mais gardons en tête qu'il est très clair que le Québec ne peut pas faire sa juste part dans la lutte aux changements climatiques planétaires s'il devient un producteur de gaz.

1895 Et il y a une raison entre autres pourquoi on voit cette réalité-là de consommation de gaz de schiste au Québec qui augmente, et vous le savez, on commence à consommer de plus en plus de gaz de schiste, et les intervenants précédents l'ont bien mentionné, il y a actuellement l'expansion des sables bitumineux qui se produit dans l'Ouest canadien. Cette expansion-là se fait maintenant énormément par ce qu'on appelle, vous avez deux (2) types de production de sables bitumineux, la nouvelle production s'appelle in situ, donc c'est chauffer de l'eau pour injecter de l'eau à haute température dans le sous-sol des sables bitumineux pour extraire le pétrole des sables bitumineux.

1900 Et cette production-là actuellement, c'est l'équivalent, en termes de gaz naturel, à chaque jour qui est utilisé pour chauffer trois millions (3 M) de maisons. Donc il y a une demande accrue dans l'Ouest canadien. Il y a une intention de doubler la production de pétrole des sables bitumineux d'ici 2020 par rapport à 2010.

1905 Il y a l'intention de tripler cette production d'ici 2035.

Et les producteurs savent très bien qu'ils ont besoin de gaz naturel, donc ils veulent garder leur gaz naturel, ils veulent que le Québec développe son gaz naturel, soit le gaz de schiste

1910

évidemment, ils veulent que le Québec s'approvisionne ailleurs que dans l'Ouest canadien, ce qui est notre approvisionnement historique.

1915

Donc quand on parle de vision globale, quand les intervenants précédents parlaient de la réalité de pipeline de sables bitumineux qui risque de passer au Québec, je vous rappelle que c'est un pipeline d'un point un million (1,1 M) de barils par jour, le dernier projet qui a été déposé par TransCanada Énergie Est.

1920

Eh bien, pour produire ce pétrole-là des sables bitumineux qui serait essentiellement pour de l'exportation, ils ont besoin de gaz naturel dans l'Ouest et c'est ce pourquoi entre autres ils ne veulent pas envoyer du gaz dans l'Est, c'est ce pourquoi entre autres ils sont à vouloir convertir une ligne de gaz naturel, le pipeline TransCanada Énergie Est. Sur les presque trois mille (3000) premiers kilomètres, c'est de la conversion d'un gazoduc actuel, parce qu'ils veulent maintenant acheminer du pétrole et garder leur gaz dans l'Ouest.

1925

Donc cette vision globale est également importante et, selon nous, vient encore une fois renforcer l'idée que le Québec a un rôle à jouer et doit réduire sa consommation de gaz, parce qu'en effet, on commence à consommer du gaz naturel au Québec en provenance de gaz de schiste.

1930

Je pense que je vais simplement peut-être vous laisser en rappelant ces chiffres-là. Il y a eu des manifestations, il y a eu plus de cent (100) comités de citoyens qui ont été créés en moins de deux (2) ans, parce que les gens étaient inquiets. Je pense que les gens veulent également des solutions, et merci de nous écouter.

1935

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Bonin pour votre présentation. Alors écoutez, Greenpeace est en pointe pour ce qui est du débat concernant les gaz à effet de serre. On sait que le gouvernement du Québec, lui, a adopté le système de plafonnement et d'échange pour contrôler en quelque sorte les émissions.

1940

La Commission souhaiterait vous entendre là-dessus en termes d'instrument qui permettrait en quelque sorte de contrôler la contribution du Québec en termes de génération de gaz à effet de serre, et plus spécifiquement, est-ce que c'est un outil adapté ou non en fonction de l'éventuelle exploration et exploitation des gaz de schiste?

1945

J'aimerais vous entendre là-dessus s'il vous plaît.

1950

Vous avez mentionné tout à l'heure que si on n'arrive pas à atteindre nos objectifs dans certaines mesures, on va devoir acheter des droits d'échange qui seraient éventuellement achetés en Californie, alors peut-être nous expliquer éventuellement qu'est-ce qui pourrait arriver?

**PAR M. PATRICK BONIN:**

1955

Bien éventuellement, ce qui pourrait arriver, si le Québec continue sur sa lancée actuelle, pour atteindre ses objectifs, on devra prendre l'argent des Québécois pour acheter des réductions qui se feront en Californie, parce qu'on ne les aura pas faites ici, essentiellement.

1960

Donc au lieu de restructurer notre économie, au lieu de se positionner dans l'économie verte, on va être en train de financer la Californie pour qu'elle le fasse, pour que ses entreprises le fassent en Californie, simplement parce que le gouvernement a trop tardé pour mettre en place les mesures de réduction de gaz à effet de serre.

1965

Donc on est évidemment pour un plafonnement essentiellement, parce que c'est le seul moyen de s'assurer que le Québec va atteindre ses objectifs, et aussi parce que ça met un prix sur les émissions de carbone.

1970

Est-ce que ce prix-là est suffisant, clairement pas. Est-ce que le système est parfait, clairement pas. Est-ce que ce serait mieux une taxe carbone, ça pourrait rapporter de l'argent aussi au Québec, mais on n'aurait pas la certitude d'un plafonnement d'émissions au Québec.

1975

Oui, notre scénario idéal évidemment, c'est pas que le Québec envoie de l'argent en Californie. On aime beaucoup mieux ça par contre que de ne pas voir d'actions dans la lutte aux changements climatiques.

1980

Mais ce qui est certain, ce qui est prévu, et on le voit au niveau international, ce sont des mécanismes de flexibilité, donc des mécanismes qui viennent accompagner la lutte aux changements climatiques, pas des mécanismes qui se substituent à la lutte aux changements climatiques.

1985

Donc ce système de plafonnement là donne la flexibilité au niveau des entreprises, parce qu'elles font partie quand même d'un système économique intégré, donc c'est un outil que normalement les entreprises aiment. Évidemment les entreprises, pour plusieurs, n'en veulent pas du tout de ces systèmes-là, mais dans l'optique où il faut avoir une contrainte à quelque part, parce qu'on le voit, on s'en va vers cinq (5 °C) à six degrés Celsius (6 °C), ce système-là peut être intéressant.

1990

La question des gaz de schiste est intéressante, parce qu'il y a une certaine ambiguïté à savoir si la production des gaz de schiste serait intégrée dans le système de par la multitude des puits qui, selon nous, doivent être vus évidemment comme étant un complexe de puits, donc pas seulement une unité d'émission individuelle, mais bien faisant partie d'un complexe, donc de calculer le total, pour s'assurer qu'ils font partie intégrante des grands émetteurs.

1995

Parce que quand on parle de vingt-trois pour cent (23 %) de gaz à effet de serre, c'est clairement les grands émetteurs.

Mais il y a un certain flou là-dessus, et je vais vous avouer que je ne pense pas qu'il a été réglé, à tout le moins dans les dernières discussions que j'ai eues avec le gouvernement à cet effet-là.

2000

Mais il est certain que c'est inconcevable que les gaz de schiste, s'ils vont de l'avant, chose qui n'est clairement pas notre position, on s'entend, mais ne feraient pas partie de ce système-là.

2005

Reste que quand même que le Québec, et je suis pas certain que les Québécois seraient prêts avec raison à aller acheter des crédits pour la Californie. Et c'est ça le problème majeur.

2010

Et pendant ce temps-là, on est également en train de nuire à l'émergence des énergies vertes, et c'est autant le directeur du programme des Nations unies qui le dit, l'Agence internationale de l'énergie, lorsque vous mettez en place davantage de gaz naturel subventionné dans une certaine mesure, vous le mettez en place, vous inondez le marché avec, vous compétitionnez les énergies vertes, vous retardez la transition essentielle qui doit être faite vers les énergies vertes.

2015

Et évidemment, ça, c'est un lourd passif qu'on a actuellement, et que le Québec a tout à gagner quant à sa production d'énergie verte, pour tasser entre autres l'électricité produite au charbon ou autres.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2020

Merci. Madame Grandbois.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

J'aurais une petite question de suivi par rapport à ça!

2025            Pourriez-vous m'expliquer pourquoi le gaz naturel qui serait produit au Québec aurait plus de chance de déplacer l'utilisation des énergies nouvelles que le gaz naturel qui est importé? Pourriez-vous nous expliquer ça?

**PAR M. PATRICK BONIN:**

2030            Je ne suis pas certain que c'est comme ça que j'ai formulé ça.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

2035            Ah bien, j'ai peut-être mal compris. Mais j'avais compris que vous disiez que si on le produisait plutôt que de l'importer, il y avait un risque de nuire encore plus à l'émergence de nouvelles filières. Donc j'ai peut-être mal compris!

**PAR M. PATRICK BONIN:**

2040            Non bien, évidemment, je me suis probablement mal exprimé également!

2045            L'idée générale, c'est la production. Donc à partir du moment où on augmente la production, à partir du moment où il n'y a pas toutes les externalités considérées dans la production, et c'est ce pourquoi ils sont capables de produire autant de gaz aux États-Unis, il y a un gaz peu cher qui est utilisé actuellement dans la production d'électricité aux États-Unis.

2050            Donc cette production d'électricité là, plus on rend le gaz disponible à faible coût, plus on fait en sorte qu'il y a la production d'électricité au gaz naturel qui se fait, plus on fait en sorte qu'il y a entre autres l'utilisation du gaz naturel dans le chauffage qui se fait comparativement aux autres alternatives, qu'elles soient production d'électricité à partir d'hydroélectricité dans le cas des infrastructures existantes au Québec, la production d'éoliennes, également la production potentielle ou ce qu'on appelle les négawatts, donc l'efficacité énergétique et les gains énergétiques qui peuvent être faits.

2055            Donc c'est en ce sens-là qu'on est en train d'alimenter entre autres une transition aux États-Unis ou même en Ontario dans une certaine mesure vers de la production au gaz naturel, alors que les centrales au charbon devraient être tassées par des énergies vertes.

2060            Et quand on regarde également les émissions fugitives, certaines études avancent que le gaz naturel, pour produire l'électricité, lorsqu'il provient des gaz de schiste, est aussi polluant ou presque aussi polluant que le charbon, entre autres en raison de ces émissions fugitives là.



**PAR LA COMMISSAIRE :**

2065

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2070

Merci madame Grandbois. Monsieur Haemmerli, non.

Monsieur Bonin, merci de votre contribution aux travaux de la Commission. Je vous demanderais aussi, si c'est possible, de déposer votre PowerPoint.

2075

**PAR M. PATRICK BONIN:**

Oui, ce sera fait.

2080

---

**REGROUPEMENT CITOYEN «MOBILISATION GAZ DE SCHISTE»  
SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2085

Alors j'inviterais maintenant le Regroupement citoyen «Mobilisation Gaz de schiste» de Saint-Marc-sur-Richelieu à venir nous présenter son mémoire.

2090

Alors messieurs bonjour. Pour les besoins des transcriptions, je vous inviterais à vous présenter, et nous vous écoutons, vous avez la parole pour vos quinze (15) minutes de présentation.

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2095

Bonjour. Pierre Batellier accompagné de Michel Pichet et de Marc Bouisset pour le Regroupement citoyen «Mobilisation Gaz de schiste» de Saint-Marc-sur-Richelieu, donc délégation très masculine, mais je tiens à souligner la contribution de toutes les femmes, nos Lucie, nos Diane, notre présidente Chantale, qui sont souvent en avant de nous et qui nous tirent beaucoup dans ce dossier et qui travaillent fort aujourd'hui et qui n'ont pas pu nous accompagner.

2100

La présentation qu'on va faire aujourd'hui reprend les éléments de notre mémoire.

Je vais passer assez rapidement pour souligner peut-être les faits saillants les plus importants de ce mémoire selon nous.

2105

Il est structuré en trois (3) parties. Une première partie, ce qu'on voulait faire avec ce premier point, c'était de dire qu'un certain nombre d'enjeux ont été identifiés dès 2010 par les citoyens, que ce soit sur les enjeux de consultation, d'information, les enjeux réglementaires, économiques, et on voit aussi a posteriori toute l'expertise citoyenne. La plupart des enjeux ont fini par être vérifié, validé au fil du temps, donc je trouvais que c'était important de souligner ces éléments.

2110

À titre d'exemple, dès le début, les citoyens soulignaient le caractère intensif et très dense de l'industrie, c'est des choses qui ont été reconnues, mais ça a pris parfois deux (2) ans pour que, par exemple, dans le plan de travail du Comité de l'ÉES, on souligne la modification partielle ou totale dans les usages et fonction du territoire, des idées de cohérence territoriale et tous les enjeux spécifiques au Québec liés à la localisation du gaz de schiste.

2115

D'autres éléments au niveau des nuisances, au niveau du partage aussi des retombées, non seulement la création de richesses, mais les enjeux de répartition de richesses. Malheureusement, on n'a pas le temps de rentrer, vous allez voir pourquoi, parce qu'il y a d'autres points sur lesquels on veut insister aujourd'hui.

2120

Peut-être un dernier point important, dire que d'une manière générale, pour nous, les retombées, même nationales, au regard des sacrifices locaux, est pas présente pour nous. Donc la pertinence est non démontrée, et un peu à l'instar du Vérificateur général en 2012, on estime qu'il n'y a pas une démonstration des bénéfices nets, compréhensive, pour la société, à notre vue.

2125

Donc c'était ce petit retour sur cette expertise citoyenne importante à souligner que je voulais faire dans ces deux (2) premières minutes.

2130

Après, peut-être le deuxième point, c'est des questionnements sur l'approche générale que vous aurez peut-être à prendre dans l'analyse de la filière et au regard un petit peu des études qui ont été présentées dans le cadre de ce BAPE-ci sur les enjeux du gaz de schiste.

2135

Trois (3) points peut-être et un autre aussi, l'idée qu'on n'a pas eu de comparaisons sérieuses avec les autres alternatives; ça aussi, en tant que citoyen, on veut juger de la pertinence de la filière, c'est quelque chose qui fait défaut.

2140

Après, au niveau de la compréhension des enjeux, surtout à l'échelle de la communauté, à nos yeux, plusieurs éléments nous posent problèmes.

2145 Depuis le début, des flous demeurent sur ce qu'on appelle l'exploration, que ce soit les ministères, que ce soit le projet type, les scénarios de développement. À chaque fois, il y a des définitions qui changent, on ne sait pas exactement où commence et où s'arrête l'exploration, puis d'ailleurs, c'est peut-être une suggestion! Est-ce que c'est un terme à bannir? Parce que tout ce qui est la préproduction semble rentrer dans l'exploration, donc c'est quelque chose de problématique à nos yeux.

2150 Et aussi, est-ce que finalement cette phase exploratoire est sans limite dans le temps? C'est-à-dire qu'en 2025, à chaque nouveau puits, à chaque phase de préproduction, parce qu'en gros, c'est des tests de productivité qu'on fait, on sait que le gaz est là, on n'explore pas beaucoup, est-ce qu'on va être en exploration! Ça a des conséquences légales, ça a des conséquences financières, ça a des conséquences aussi d'un point de vue symbolique pour les citoyens.

2155 Et aussi, ça souligne le fait qu'il n'y a pas de petite exploration, parce qu'exploration sous-entend petit, et on sait, ce qu'on veut savoir, c'est s'il y a des économies d'échelle suffisantes pour que le projet soit rentable. C'est ça de l'exploration pour les gaz de schiste.

2160 Vous avez l'exemple de l'APGQ où on voit l'intensivité des phases d'exploration.

2165 Deuxième point c'est au niveau peut-être de la durée. On parle souvent, j'ai vu ça dans beaucoup d'études, dans les discours, on parle de projets temporaires. Et souvent d'ailleurs, on va dire, il y a du forage, de la fracturation. Notre premier point, c'est est-ce qu'on peut prendre, vraiment toujours prendre l'ensemble du cycle, et toutes les phases préalables, avant, après, pour avoir une vraie vision dans le temps!

2170 Après, l'autre aspect problématique, c'est la gestion postfermeture et là, je tiens à la différencier de la fermeture. Dans beaucoup d'études, oui, une fois qu'on ferme le puits, c'est une phase; la gestion, les années subséquentes, c'en est une autre et à nos yeux en tout cas, il nous semble que ça a été très peu documenté dans les analyses.

2175 Un autre aspect aussi quand on juge de la durée, c'est qu'il faut savoir qu'un certain nombre d'activités peuvent être répétées sur le site. Donc finalement, quel est le vrai impact dans le temps de ces éléments-là!

2180 Et enfin, oui, projet temporaire, mais incertitude permanente. L'idée, c'est qu'avec les droits, les claims qui ont été octroyés, les obligations de travaux ou des travaux sur un petit territoire valident les droits sur un plus large territoire, et du fait du caractère intensif et mobile de l'industrie, nécessaire pour fonctionner, finalement, incertitude.

Nous, en tant que citoyens, on ne sait jamais vraiment quand est-ce qu'il y aura un projet. Donc la situation par contre d'incertitude, elle est permanente. Elle a déjà commencé pour nous à Saint-Marc, mais c'est une réalité importante.

2185 Et il y a aussi, liés à cette permanence, il y a des impacts qui sont continus : le stress va être tout le temps là, les tensions sociales vont être là, et l'incertitude en tant que telle génère des effets propres en termes d'impacts. Donc ça, c'était l'autre point.

2190 Le troisième point, c'est au niveau de l'échelle d'analyse. On a vu beaucoup, le projet type, ça découle beaucoup du projet type qui a été soumis par l'ÉES, mais c'est un projet type individuel. Donc le problème, c'est qu'il faut pas réduire à une individualisation des projets et non plus à une échelle consolidée, agrégée au Québec où finalement, peut-être qu'on passe à côté des principaux impacts. Peut-être l'échelle où les impacts sont les plus significatifs, c'est celui d'une communauté ou d'un territoire.

2195 Et notamment, les questions des impacts cumulatifs.

2200 Nos infrastructures, peut-être qu'elles fonctionnent avec un puits, bon, à partir de dix (10), quinze (15) puits, qu'est-ce qui se passe! Le stress du citoyen, en tout cas, un certain nombre d'éléments qui fonctionnent peut-être à une certaine échelle. Donc là, on suggérerait peut-être que des milieux types auraient pu être pertinents.

2205 Juste un exemple! C'est nous-mêmes en tant que citoyens qui avons dû, et j'ai pas encore vu ça, à l'échelle d'une municipalité, tester avec les erreurs méthodologiques qu'on peut faire, mais avec la compréhension, et c'est très conservateur, sur quinze (15) ans, à quoi ça pourrait ressembler dans notre municipalité, l'impact sur notre territoire, pour être capable de juger. Et je sais pas, ça a été quelque chose d'assez difficile, on voit un peu les types d'impacts que ça peut avoir sur le territoire.

2210 Donc qui va avoir ce fardeau de l'évaluation au niveau des communautés? Le projet type, actuellement, et l'échelle très large du Québec ne permettent pas de cerner la plupart des impacts.

Donc c'était peut-être des points méthodologiques.

2215 Le point sur lequel on veut insister surtout, c'est apporter peut-être une perspective locale qui va vous éclairer sur la réalité un petit peu de ce qu'on vit sur le terrain. Alors j'avais mis cet acétate, juste pour souligner. Souvent, quand on est en ville, on ne les voit pas, puis il y avait eu cette belle manifestation du 18 juin où c'est la réalité de nos petits villages, ils avaient enfin été un petit peu sur la place publique. Mais c'est pas toujours évident.

2220

Notre dynamique territoriale à Saint-Marc! Un développement local qui se base principalement sur le tourisme, hôtellerie, restauration, l'acériculture, l'agriculture, l'artisanat, les services de proximité.

2225 On n'a pas de zones industrielles. Un très faible taux de chômage, on est chanceux, autour de trois pour cent (3 %).

2230 L'identité du village s'est construite sur le patrimoine, l'agriculture, la qualité de vie locale, un caractère champêtre non industriel. Puis ça se traduit en un certain nombre de projets et d'initiatives que je vais vous montrer par la suite.

2235 Ça, c'est juste l'accueil de notre nouveau site de la municipalité de Saint-Marc. Donc ça vous donne une idée un petit peu de la dynamique territoriale dans laquelle on est. Donc l'ancrage au niveau agricole, les fermes, les érablières, les auberges, le caractère champêtre, agricole de la communauté.

2240 Et ça, ça se traduit par beaucoup d'efforts. Préservation des territoires! Ça fait des années qu'on a des démarches pour préserver les territoires, refaire les corridors forestiers entre les champs. Chacun individuellement a dû faire des efforts très importants pour se conformer à la CPTAQ, avec des traitements tertiaires. C'est des choses très exigeantes.

2245 Des campagnes de réduction de la consommation d'eau, sensibilisation aux enjeux de l'eau avec des coupures, des mesures spécifiques dans les dernières années. On travaille en coopération avec les autres municipalités pour améliorer la qualité du Richelieu.

2250 On a une démarche pour avoir une politique environnementale pour la municipalité. On va adopter un règlement sur l'eau aussi, c'est quasiment fini. Une démarche d'embellissement. Réduction du trafic routier. On a travaillé des années à gérer le trafic routier dans la municipalité; on aboutit à une situation qui commence à être justement jugée bonne pour la municipalité. Donc c'est sûr que la question de trafic routier est très problématique.

Et toute la démarche de promotion de la qualité de vie, d'attractivité touristique, c'est vraiment le plan stratégique à venir de la municipalité.

2255 Donc c'est sûr que le projet de gaz de schiste s'inscrit vraiment en porte-à-faux par rapport à tous ces gestes, toutes ces initiatives locales.

Après, ce qu'on voit aussi, c'est tous les conflits d'usage, au niveau de l'usage des infrastructures. Juste le voisinage entre des activités agricoles et les citoyens, c'est pas toujours

2260 évident en termes de trafic, de partage de la route, d'utilisation, de détérioration de la route. Ça a mis des années à justement que ça se passe bien, c'est pas toujours évident.

Donc sur l'approvisionnement en eau, c'est un autre aspect important. Donc évidemment, avec l'arrivée du gaz de schiste, ce serait des aspects qui s'ajouteraient.

2265 Je vais insister sur le point de la main-d'œuvre, parce que même si à Saint-Marc, on n'a pas de zones industrielles, beaucoup de gens de Saint-Marc travaillent aussi dans des petites zones, des entreprises industrielles, notamment dans le secteur de la métallurgie. Et les témoignages que j'ai eus, c'est des secteurs, métallurgie primaire, secondaire, dans la Montérégie, c'est des secteurs qui vont très bien, mais le problème majeur est la recherche de la main-d'œuvre. Pour eux, il y a pas forcément d'intérêt à ce qu'il y ait un compétiteur qui arrive. Ils ont du mal, ils travaillent très fort pour garder leurs soudeurs.

2270 Imaginez l'impact qu'aurait le gaz de schiste sur ces petites industries locales qui sont aussi importantes!

2275 Bon, on a parlé aussi des éventuels impacts et coûts pour les activités agricoles, récréotouristiques.

2280 Les effets sur la valeur mobilière des maisons et des terrains, qui n'a pas été évaluée en tant que telle, qui pourrait en tout cas, on a vécu un petit peu cette expérience, même sans projet, on a vu les tensions et les problématiques que ça pouvait créer au moment de vendre nos propriétés.

Et même sur les projets de vie de plusieurs des citoyens.

2285 Perdre une opportunité future aussi, vous allez voir, j'ai mis des secteurs très sensibles à l'environnement, érablières, vergers traditionnels, autocueillette, c'est toute la base de l'économie de Saint-Marc, les écuries, apiculture, avec la grande agriculture évidemment. Dépanneurs et artisans qui vivent de quoi, ils vivent du fait que les cyclistes, les automobilistes viennent dans notre village apprécier notre municipalité rurale, ou des services de proximité. Une garderie, est-ce qu'une garderie située à proximité d'un puits va devoir être réaménagée, va devoir, en tout cas, à faire un certain nombre d'adaptations! Tous ces éléments-là doivent être pris en compte.

2290 Ce qu'on dit, c'est que oui, on l'a vu, il y a eu la dernière présentation sur les impacts dans les communautés d'accueil, les impacts ont été relativement, la plupart ont été identifiés, mais ils ont pas, ce que j'ai compris, été évalués dans la situation québécoise.

2300

Je sais qu'on n'a pas de données au Québec, mais est-ce qu'on va attendre que les travaux se fassent au Québec pour avoir des données, pour se rendre compte de ce que pourraient être ces impacts?

2305

La dynamique sociale, comme je vous ai dit, nous, tout notre territoire est claimé par Molopo, compagnie australienne. Il y a eu des travaux sismiques, mais ça s'est arrêté là, il y a eu mobilisation avant.

Mais même sans ces travaux plus conséquents, on a noté des tensions parmi les membres de la communauté, des visions de territoire, parfois un développement un petit peu antagoniste.

2310

Un avant-goût assez désagréable de ce que ça pourrait être comme fracture d'effritement du tissu social. Beaucoup de stress. C'est pas évident, on n'a pas vécu des années dans les rangs ou dans certains milieux, en tout cas, il y a eu une perte de qualité de vie, perte de sentiment de quiétude, une méfiance qui s'est instaurée qui était problématique, sentiment d'invasion, perte de contrôle, modification des modes de vie et remise en question, voire report de projets personnels.

2315

C'est sûr, est-ce que je m'établis là pour la retraite! Est-ce que je vends tout de suite ma maison? Est-ce que j'ouvre une érablière, un local commercial ici, si demain il va y avoir une industrie plus loin, et une pression sur les biens immobiliers, telle que je vous le disais.

2320

Donc c'est un petit peu l'épée de Damoclès que j'ai voulu représenter à côté dans la présentation.

2325

Absence d'acceptabilité sociale, donc une majorité de citoyens ne se reconnaissent pas et n'adhèrent pas à ce projet de développement gazier. À l'instar un petit peu de ce qui a été fait, on s'est basé aussi sur la campagne «Vous n'entrerez pas chez nous», j'y arrive juste dans un petit instant, ça témoigne d'une perte de confiance majeure, d'un manque d'intérêt d'appui pour le projet.

2330

Et aussi, un point sur lequel je pense on insiste peu, c'est la non-légitimité des permis octroyés, donc la Loi sur les mines avec tout le caractère un petit peu anachronique qu'elle avait. Il y a un sentiment de fait accompli qui est très puissant chez les citoyens, et on veut pas se résigner à dire, on n'a pas été mis devant le fait accompli, ça a été vendu dans ces conditions.

2335

Il y a une faible reconnaissance, il n'y a pas de légitimité. Ils ont beau être légaux, ces permis, c'est un petit peu le jeu de Monopoly symbole, mais le sentiment qui est vécu par les citoyens.

2340 Ça se traduit, bien, la campagne de signature, puis on a parlé plus largement de cette campagne. J'insiste sur la portée du geste qui dépasse vraiment une simple pétition. C'est quand même une lettre, et les gens ont eu la lettre, ont pris le temps de réfléchir, d'en parler en famille, de nous revenir eux-mêmes avec la lettre par la poste, de manière essentiellement anonyme, et on a eu soixante-quinze pour cent (75 %) des citoyens majeurs qui ont signé.

2345 Et je tiens à signaler que c'est un refus d'accès à la propriété et aussi que les citoyens n'adhèrent pas au projet de gaz de schiste dans leur municipalité.

On a eu moins de trente (30) refus explicites, c'est juste des chiffres à mettre en corrélation avec les chiffres aux élections municipales de participation.

2350 Absence d'acceptabilité sociale. Ce qu'il faut savoir, c'est que beaucoup de citoyens se sont organisés et mobilisés sur cette question et ils sont prêts de nouveau à s'opposer à l'éventuelle venue de l'industrie, surtout dans le cadre actuel, en tout cas si on n'a pas de pertinence démontrée, les gens sont mobilisés, organisés.

2355 Nos nouveaux élus, comme la plupart, je sais pas si vous allez voir les résultats des élections municipales, mais la plupart des élus municipaux autour, dans notre région, sont non favorables à cette industrie.

2360 Pour beaucoup de citoyens, le projet de gaz de schiste est déjà enterré. Il y a peut-être moins de gens, moins d'intérêt, pour les gens, c'est quelque chose qui est déjà derrière, et sa réactivation, ça pourrait les prendre par surprise. Ça pourrait être quelque chose d'assez désagréable.

2365 Donc selon nous, il est impossible d'envisager le retour de l'industrie sans conflit social majeur, puis c'est une externalité, un risque qui est quand même à prendre en considération dans l'analyse.

Donc au bilan, notre Regroupement ne voit pas d'intérêt au projet de développement gazier dans notre municipalité comme dans l'ensemble du territoire du Québec.

2370 On veut souligner, bon, les enjeux d'intensivité, transformation du territoire, que ça va un peu en contradiction avec le développement endogène de notre territoire. Un certain nombre de conséquences aussi sur les qualités de vie, tout ça en l'absence de démonstration de la pertinence générale du projet.

2375 Et aussi, ce qu'on recommande, c'est évidemment la poursuite du moratoire, donc réactiver le Projet de loi 37, nonobstant les permis d'exploration déjà accordés aux compagnies.



Là, on va peut-être un peu plus loin, mais la question de la révocation des permis qui sont considérés comme largement illégitimes par la population locale!

2380 Donc une révocation des permis, c'est juste que les permis, dans la forme actuelle, peuvent difficilement constituer un terreau pour éventuellement envisager une éventuelle production de gaz de schiste.

2385 Poursuite d'une évaluation des enjeux aux échelles les plus pertinentes, peut-être qu'il y a des impacts cumulatifs, des enjeux à l'échelle territoriale qu'il faudrait peut-être mieux expliciter, qui n'ont pas toujours été faciles pour les citoyens à cerner, et tenez compte de la dynamique sociale, à ce qui s'est passé sur le terrain pendant quatre (4) ans, en termes de mobilisation, de conflits, de tension. C'était pas toujours drôle. Je pense qu'il doit y avoir des dizaines de milliers d'heures cumulés derrière ce dossier-là. Il va falloir le prendre en compte au niveau du projet.

2390 Et un dernier point, peut-être encore une fois, insister sur l'importance de regarder ce projet au regard des alternatives et de l'intégrer dans le développement d'un système d'énergie alternatif postpétrole.

2395 Voilà, merci de votre écoute.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2400 Merci de votre présentation. On convient que vous allez déposer aussi votre présentation PowerPoint?

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2405 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Une question, madame Grandbois?

2410 **PAR LA COMMISSAIRE :**

2415 J'en aurais une. D'abord, je dois dire qu'à la lecture de votre document, vous avez vraiment fait un effort de synthèse, vraiment essayé de recouper l'ensemble des éléments, donc c'était très clair.

En fait, j'aurais juste une question qui découle d'un commentaire, d'une précision que vous venez d'apporter, parce que vous avez mentionné évidemment que dans un contexte pareil, il y a des tensions dans les communautés, c'est clair, il y a des possibilités de conflits, c'est pas facile.

2420 Et vous avez mentionné, mais très vite, la façon dont vous avez procédé pour aller chercher les lettres d'appui au mouvement. J'aimerais que vous reveniez là-dessus. Parce que vous semblez dire que vous avez fait une visite et que les gens vous retournaient par la suite la lettre?

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2425 Ça, c'était à leur discrétion. Bien, il y a une première phase d'envoi postal.

**PAR M. MARC BOUISSET :**

2430 Il y avait une première phase où on a visité de façon, j'allais dire, en se promenant dans le village, dans toutes les rues, tous les rangs, où on passait dans les maisons, on leur parlait de la pétition «Vous n'entrerez pas chez nous», on montrait la lettre pour qu'ils puissent, que les individus majeurs de la maison puissent signer.

2435 Et ensuite, ceux qui par exemple ou ne pouvaient pas signer tout de suite ou bien étaient absents, pouvaient la renvoyer par la poste, ou bien à la personne qui est présidente du Regroupement directement.

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2440 Dans une lettre qui était au dépanneur ou par la poste.

**PAR M. MARC BOUISSET :**

2445 Aussi au dépanneur, c'est vrai.

**PAR M. MICHEL PICHET :**

2450 Oui, on l'envoyait par la poste aussi. Dans la deuxième phase, on a envoyé une lettre par la poste en demandant aux gens s'ils voulaient signer la lettre de non-acceptation.

Et il y en a qui nous sont revenus à ce moment-là.

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2455

Puis peut-être pour mettre en contexte par rapport à des discussions précédentes! C'est vrai qu'on a à Saint-Marc quelques très grands producteurs qui possèdent une grande partie de la surface du village, et certains avaient déjà des accords avec la compagnie gazière, donc évidemment n'ont pas signé. De toute façon, ils n'ont plus le droit de signer grand-chose, une fois qu'ils ont passé des accords.

2460

Mais d'une manière générale, il y a aussi une certaine frilosité quand même parmi les agriculteurs les plus, comment dire, influents ou puissants, pour signer la lettre. Souvent, ils se rangent derrière, attendent de voir qu'est-ce que va dire l'UPA sur la question.

2465

Mais en termes de poids, après, dans la municipalité, c'était quelque chose d'assez significatif. Puis des refus explicites en disant, écoutez, on pense que c'est un bon projet, on en a constaté relativement peu. Donc c'est ça.

2470

**PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci.

2475

**PAR LE PRÉSIDENT :**

D'autres questions, monsieur Haemmerli?

2480

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui. Vous avez insisté sur les secteurs économiques, tourisme, hôtellerie, restauration, tout ça. Est-ce que sur le site de la municipalité, on est en mesure de trouver une information synthétisée ou autrement dit, de se faire une tête ou d'avoir une image?

2485

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

Oui. On aurait voulu faire cette annexe-là, mais ce serait quelque chose qu'on serait capable d'ajouter un portrait. Ou sur le site de la municipalité, vous avez les principaux commerces, puis vous verrez les relais, châteaux, auberges, artisanat, tout est là.

2490

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Ça va, merci.

**PAR M. MARC BOUISSET :**

2495

Dans bottin.

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2500

Dans bottin municipal, c'est très représentatif, juste sur le lien qui est disponible.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2505

Très bien. Vous parlez dans votre mémoire à deux (2) endroits, vous commencez par mentionner une véritable étude multisectorielle a des impacts économiques, puis vous poursuivez dans vos recommandations en parlant d'une évaluation des enjeux aux échelles les plus pertinentes.

2510

Vous avez mentionné des échelles, mais vous en avez mentionné plusieurs, mais est-ce que vous avez des éléments à faire valoir à cet égard où vraiment des échelles, je sais pas, le village, la communauté, la région?

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2515

Bien, je pense que ce qu'a apporté la MRC aussi était intéressant.

2520

Il y a peut-être une échelle de planification économique et sociale, parce qu'on vit aussi dans un milieu qui dépasse juste notre municipalité. Juste moi, ma maison fait le coin de trois (3) municipalités, donc je me sens très intermunicipal, puis ma vie est très – donc peut-être qu'il me semble qu'ensemble, une dizaine de municipalités, de voir, bon bien, dans un milieu type tel que, je sais pas, vallée du Richelieu, mais aussi peut-être le milieu plus agricole, plus un petit peu différent, il serait capable d'y avoir peut-être plusieurs milieux où on verrait de manière peut-être plus concrète comment le développement de l'industrie à une certaine échelle pourrait avoir un impact structurel sur l'économie.

2525

Donc oui, la municipalité, j'irais plus vers est-ce qu'il y a des MRC plus grandes que d'autres aussi, un regroupement peut-être, peut-être des géographes, en tout cas des géographes ou des agronomes, dépendant des secteurs importants, seraient capables de définir peut-être certaines échelles.

2530

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Des échelles qui correspondent aux communautés.

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2535

Mais il faut lier aussi à la réalité des gens, je veux dire, on vit pas juste dans une municipalité, on vit dans un milieu plus large, puis même, on vit dans le Québec.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2540

Ça va. Je veux pas rentrer dans des discussions techniques, là, mais vous avez quand même présenté un scénario de développement de votre territoire, êtes-vous de ceux qui l'avez préparé?

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2545

Oui, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2550

C'est parce qu'implicitement, il y a quand même des choses qui ont été décidées, par exemple il n'y a pas de plateformes en milieu forestier, c'était quoi vos bases pour dire, on va regarder ce que ça fait chez nous?

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2555

Tout ce qui est le plus conservateur, pour pas justement se faire – donc, on n'en a pas mis en milieu forestier.

On a pris la densité moyenne qui était présentée au niveau du BAPE, on a fait des liens, on a réussi à trouver les tracés officiels des gazoducs, on a essayé de couper au plus court les gazoducs en disant, dans une démarche où tout le monde accepterait, comment on couperait.

Mais c'était vraiment juste pour essayer de faire l'exercice, mais c'est difficile en l'absence d'un tel document, après lequel on court depuis cinq (5) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2565

Non, mais vous vouliez vous faire une tête?

2570

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2575 Oui, nous faire une tête à l'échelle cumulative, puis après, c'est sûr que c'est de l'impact cumulatif, donc toutes les plateformes ne sont pas en activité. Mais c'est toutes les zones qui peuvent être, parce que c'est ça, c'est très mobile. Aux trois (3) ans, il faut reforer, donc aussi, c'est ça.

2580 Puis peut-être un élément qui ressort de notre expérience dans la communauté, c'est que oui, peut-être qu'aujourd'hui, il y aurait des sites plus favorables où peut-être des propriétaires fonciers accepteraient, ce qu'on a un peu noté, mais à moyen terme, avec le développement de l'industrie, on va arriver très vite à des tensions pour arriver à d'autres, en tout cas pour élargir la production, puis maintenir le débit de production. Donc c'est un élément qu'on voulait, même s'ils disent qu'ils vont chercher de plus en plus loin. C'est des éléments importants.

2585 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Une petite dernière! C'est parce que vous avez présenté un acétate avec une description des activités qui provient probablement de la compagnie Molopo.

2590 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

Oui.

2595 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous avez observé des différences notoires entre ce qui se passait dans la vraie vie puis les activités telles qu'elles sont décrites par la compagnie?

2600 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

Bien, elles se sont arrêtées avec la mobilisation au stade des relevés sismiques dans la municipalité.

2605 Mais il n'y a pas eu – toutes ces activités n'ont pas eu lieu sur le terrain à Saint-Marc-sur-Richelieu, il n'y a pas eu de puits forés.

2610 Donc après, la concordance n'a pas – mais c'était encore une fois, il a fallu aller contester le permis, demander au commissaire à la CPTAQ de préciser les activités, et c'est là qu'on a pu avoir un peu une idée de, mais c'est une démarche, c'est pas évident quand vous êtes simple citoyen, d'arriver en Cour, puis qu'il faut mener ces démarches-là.

Et juste un aspect! Peut-être le sentiment qu'on a eu, c'est que la CPTAQ a donné son autorisation dans le cas de Saint-Marc-sur-Richelieu mais par défaut, incapable de s'y opposer. Elle a dit qu'elle autorisait, mais elle a dit qu'elle n'était pas capable de s'y opposer, ce qui n'est pas exactement la même chose qu'autoriser.

2615

Il y avait un avis défavorable de la municipalité qui n'a d'ailleurs pas été pris en compte, ni de la MRC, ni de la municipalité qui était défavorable, et la CPTAQ n'a pas tenu compte, bien, n'a pas à tenir compte de ces avis défavorables.

2620

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est ce qu'on nous a expliqué en première partie. Merci.

2625

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, messieurs, de votre contribution aux travaux de la Commission!

2630

---

### **COALITION EAU SECOURS!**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors j'inviterais maintenant la Coalition Eau Secours à venir nous présenter son mémoire.

2635

Bonjour mesdames. Alors je vous inviterais à vous présenter pour les besoins de la transcription, et je vous laisse la parole pour votre présentation.

2640

**PAR Mme MARTINE CHÂTELAIN :**

Ça fait changement, on est une équipe féminine de ce côté-ci!

Martine Châtelain, présidente élue et bénévole de la Coalition Eau Secours.

2645

**PAR Mme MARYSE PELLETIER :**

Maryse Pelletier, vice-présidente. J'habite au Lac-Brome. Vice-présidente élue et bénévole aussi.

2650 **PAR Mme MONIQUE RONDEAU :**

Monique Rondeau, Comité de coordination de Eau Secours, représentante du Collège des membres individuels. J'habite Saint-Bruno-de-Montarville.

2655 **PAR Mme MARTINE CHÂTELAIN :**

Merci à la Commission de nous recevoir.

2660 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, «La Coalition...»)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, «... ressource vitale.»)**

2665 On est vraiment une coalition, et je tiens à le dire, parce que notre Regroupement est composé de mille sept cents (1700) membres individuels, mais de plus de deux cents (200) groupes dont certains, des groupes communautaires, des groupes sociaux, des groupes environnementaux, et ces groupes-là comprennent les plus grandes centrales syndicales, la CSN, la CSQ, la FTQ, mais aussi des gens comme les Amis de la Terre de Québec, la Famille franciscaine, les Oblats, c'est-à-dire des gens de différents horizons de notre société civile.

2670 Il y a aussi quatre-vingts (80) porteurs d'eau qui sont des personnalités publiques qui endossent la mission et soutiennent la cause.

Plusieurs des gens dans la salle sont membres d'Eau Secours et plusieurs des groupes dans la salle sont membres de la Coalition Eau Secours.

2675 C'est quand même une coalition faite de bénévolat, et je tiens à le dire, parce que depuis le début de la filière des gaz de schiste, il y a énormément de temps, d'énergie et d'argent de la Coalition qui ont été mis sur la question des gaz de schiste et ce, dès le début, quand on a entendu parler des gaz de schiste en 2010.

2680 C'est énorme comme investissement citoyen, vous l'avez vu, il y a beaucoup des gens ici dans la salle qui sont des gens qui travaillent, donc qui ne peuvent pas – moi, j'ai la chance d'être retraitée depuis un an, mais avant cette année, se présenter dans le jour à des auditions du BAPE, c'est difficile, c'est compliqué, et tout le monde a tenu à le faire.

2685 On va commencer par la fin, on va commencer par les recommandations de la Coalition Eau Secours!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1<sup>er</sup> picot, 1<sup>re</sup> ligne, «... que l'exploration...»)**



2690 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, «... de la faire appliquer.»)**

Il existe une Politique de l'eau au Québec, mais comme on l'a vu dans le cas du Règlement de la protection des eaux potables, bien, il y a des règlements, il y a des trous dans l'application de cette politique. Ce ne sont pas tous les articles qui sont votés, il y a des grandes parties du territoire et de l'eau qui n'est pas protégée au Québec.

2695  
2700 Alors comme je le disais, la filière des gaz de schiste concernant l'eau avait des questions si sérieuses, que les groupes se sont mis à appeler d'un peu partout au Québec, parce que les gens tiennent à leurs rivières, à leurs lacs, au fleuve, et la Coalition avait demandé un moratoire dès juin 2010.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, «Dans les dernières années...»)**

2705 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, «... nos inquiétudes.»)**

On a vu entre autres dans les données récoltées par le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste, par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE de 2010-2011 et l'évaluation environnementale stratégique, la grande partie qui est accordée à l'eau est d'ailleurs une preuve que l'eau est un élément important de l'ÉES.

2710 Alors pour nous, ça établit clairement qu'il est nécessaire d'établir un moratoire complet et permanent partout sur cette filière.

2715 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, «La filière...»)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, «... et de décontamination.»)**

2720 Ça, c'est sans penser au temps de réaction absolument faible quand les compagnies sont en dehors du territoire québécois. Alors quand une compagnie de l'Alberta doit réagir à un déversement au Québec, souvent ça prend trop de temps, et il y a beaucoup beaucoup de choses qui peuvent se passer durant ces temps-là.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, titre, «Des risques trop nombreux...»)**

2725 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, point 1, 4<sup>e</sup> ligne, «... en moyenne...»)**

Et c'est une moyenne conservatrice, parce qu'il y a plusieurs sites qui disent que ça peut aller à beaucoup plus que ça.

2730 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 1, 4<sup>e</sup> ligne, «Il y a donc...»)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, point 2, 1<sup>re</sup> ligne, «... des impacts cumulatifs.»)**

2735 On a parlé tantôt de bassins versants. Techniquement, on devrait avoir une gestion par bassin versant au Québec, mais on sait qu'elle n'est pas effective. C'est-à-dire qu'on considère souvent les impacts sur le lieu local.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 2, 3<sup>e</sup> ligne, «On doit examiner...»)**

2740 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, point 3, dernière ligne, «... des régions concernées.»)**

2745 Quand on pense qu'on demande aux municipalités de réduire de vingt pour cent (20 %) leur consommation d'eau potable, que nous on fait de l'éducation auprès des enfants, qu'on leur demande de prendre des douches au lieu des bains et d'économiser l'eau quand ils se brossent les dents, imaginez l'impact que pourraient avoir toutes ces quantités d'eau là qui ne reviennent pas dans le système hydrique.

2750 On sait aussi qu'on a perdu au Canada, en 98 il y a eu une grosse étude qui dit qu'on a perdu trois pour cent (3 %) des eaux disponibles dans le sud du Canada, et ça n'aidera pas à cette situation-là.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 4, 1<sup>re</sup> ligne, «Des risques...»)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, point 4, 4<sup>e</sup> ligne, «... ou mal documentés.»)**

2755 Ou pas encore documentés.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 4, 4<sup>e</sup> ligne, «Dans le cas...»)**

2760 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, point 4, 5<sup>e</sup> ligne, «... très petites quantités.»)**

2765 Donc on se dit, ces choses-là ne sont pas enlevées par nos usines d'épuration normales ni par la dilution, et plusieurs n'ont même pas encore été analysés. Ce n'est qu'un des contaminants qui va être mis.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 5, 1<sup>re</sup> ligne, «Des risques...»)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, point 5, 2<sup>e</sup> ligne, «... un exemple.»)**

2770 Qui sont les deux (2) plus grands problèmes, mais il y en aurait d'autres, parce qu'il pourrait  
revenir plein de choses, entre autres du méthane qui serait dans l'eau et qui serait pas récolté,  
donc des fuites de méthane possibles là aussi.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 6, 1<sup>re</sup> ligne, «Des risques...»)**

2775 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, point 6, dernière ligne, «... pour la rendre potable.»)**

2780 On a vu, on a demandé, on a posé des questions qu'actuellement, il n'y aucune de nos  
stations d'épuration qui est équipée pour faire autre chose que de la dilution, et la dilution ne suffit  
pas dans certains contaminants.

2785 Donc l'idée aussi, on a entendu ici l'idée d'épandre les boues sur les routes, c'était très  
perturbant pour quelqu'un qui s'occupe de l'eau et qui connaît comment le ruissellement arrive  
facilement aux plus petits cours d'eau qui vont aller dans les plus grands cours d'eau, qui vont se  
jeter dans les plus grands cours d'eau, que le sol peut absorber une fois que l'eau est entrée en  
contact avec ces boues-là. Donc ça va se retrouver d'une façon ou d'une autre dans  
l'environnement.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 7, 1<sup>re</sup> ligne, «Des risques...»)**

2790 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, point 7, 2<sup>e</sup> ligne, «... sur le territoire.»)**

2795 On a vu la MRC des Maskoutains parler de pressions fortement accrues sur les ressources  
hydriques des prélèvements. Ça va prendre beaucoup beaucoup plus d'eau, alors ça pourrait  
stopper les activités d'agriculture par manque d'eau. On sait qu'en période d'été, déjà l'eau est  
contingentée dans certaines municipalités, on ne peut pas utiliser, on ne peut pas arroser, parce  
qu'il n'y a pas suffisamment d'eau, ou on baisse la pression dans les systèmes municipaux.

2800 Les endroits où il y a des puits, il y a des puits qui sont dans la zone critique, et on doit faire  
bouillir l'eau, parce que l'eau descend trop dans les réservoirs. On se dit, qu'est-ce qui se passerait  
avec une industrie qui utilise une telle quantité d'eau.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 7, 6<sup>e</sup> ligne, «Des entrepreneurs...»)**

2805 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, point 7, 9<sup>e</sup> ligne, «... des besoins... »)**

On sait qu'en ce moment, s'il y avait un manque d'eau, c'est l'industrie des mines qui a droit  
à l'eau en premier avec notre Loi des mines.

2810 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais vous souligner qu'on arrive au terme de votre délai de présentation, alors je vous inviterais à conclure s'il vous plaît!

2815 **PAR Mme MARTINE CHÂTELAIN :**

Oui. Il y a des risques aussi pour nos paysages, nos paysages d'eau, c'est-à-dire nos paysages patrimoniaux.

2820 Des risques qui sont liés aux changements climatiques qui ont été bien documentés par Greenpeace.

2825 La plus grande question qui nous semblait problématique était aussi quand on est venu au BAPE, les ministères se relançaient de l'un à l'autre la question, qui est responsable de ça! Est-ce que c'est vous au ministère du Développement durable? Est-ce que c'est le ministère de la Voirie? Il y a un manque de leadership qui se maintient d'un gouvernement à l'autre.

2830 On a un ministère du Développement durable qui est imputable, mais qui n'est pas équipé, ni en matériel, ni en ressources financières, ni en ressources techniques, à notre avis, pour assurer un suivi suffisant.

Il y a aussi toute la question citoyenne, et je finirai là-dessus! Les citoyens n'en veulent pas, il y a toute la question de l'acceptabilité sociale.

2835 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 1<sup>er</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, «Nous possédons...»)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 9, 2<sup>e</sup> paragraphe, fin)**

2840 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation.

Est-ce qu'on a des questions? Madame Grandbois.

2845 **PAR LA COMMISSAIRE :**

J'aurais une petite question effectivement. Vous avez mentionné des impacts potentiels de l'industrie du gaz de schiste sur les paysages d'eau. J'aimerais ça que vous m'en disiez un peu plus.

2850 **PAR Mme MARTINE CHÂTELAIN :**

2855 Bien c'est-à-dire que si on a un beau ruisseau ou une petite cascade et qu'il y a un grand derrick de gaz de schiste ou une route avec des camions qui font de la poussière, bien, les gens qui veulent aller dans une région touristique, qui veulent aller faire du canot, du kayak, sont pas nécessairement intéressés à voir les impacts que peut avoir l'industrie des gaz de schiste.

2860 Je pense entre autres à la région de Saint-Marc-sur-le-Richelieu, comprendre que les gens qui s'établissent là, ils s'établissent là pour une certaine qualité de vie, et si en regardant le mont Saint-Hilaire de chez eux, ils voient un derrick, je ne suis pas certaine que c'est ça qu'ils veulent voir.

2865 Alors les paysages d'eau, les cascades, les chutes, les rivières qui seraient défigurés par des ouvrages qui ne sont pas particulièrement esthétiques, vous en conviendrez, et par du déboisement, parce qu'autour, souvent on fait du déboisement.

Moi, ça fait des années, ça fait plus de dix (10) ans que je dis aux gens de reboiser les rives des cours d'eau, bien, quand on arrive à du déboisement massif et des sols qui vont être contaminés, c'est un peu décourageant.

2870 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci.

2875 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame Grandbois. Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2880 Oui. À la page 7 de votre mémoire, vous parlez d'une hiérarchisation des besoins et puis là, il y a une liste derrière, je voulais juste savoir, c'est la liste des éléments ou c'est votre hiérarchisation?

2885 **PAR Mme MARTINE CHÂTELAIN :**

Bien, on se disait, nous, quand on a pensé à ça, on s'est dit, c'est un peu illogique qu'en ce moment, ce soit une mine ou éventuellement – parce que si on décide que les hydrocarbures vont être intégrés à la Loi des mines – que ce soit admettons l'industrie des mines ou des gaz de

2890 schiste qui aurait droit à l'eau avant un hôpital ou avant les besoins d'une municipalité en eau potable, admettons!

Nous, on se dit, il faut absolument que le Québec se penche sur qui a droit à l'eau en cas de pénurie! Parce que ça va arriver. Si on utilise ces techniques-là, ça utilise énormément d'eau.

2895 Et ça nous a étonnés de voir dans l'ÉES que ça n'avait pas été tenu en compte. Ils nous disaient oui, à certains endroits, ça va être dangereux sur les quantités d'eau, mais on a beaucoup d'eau au Québec. Mais pas tant que ça!

2900 Il y a plusieurs endroits en ce moment où les municipalités sont obligées de se tourner, au lieu d'aller vers l'eau extérieure comme on le faisait avant, l'eau en surface, on est obligé d'avoir recours à des puits, puis on sait que quand on a recours à des puits, bien, il y a des périodes où ça devient très problématique, c'est-à-dire au cœur de l'été, au cœur des sécheresses, mais aussi au cœur de l'hiver.

2905 Et il y a plusieurs municipalités qui ont des problèmes d'eau, d'approvisionnement en eau au Québec, surtout dans les régions rurales. Et beaucoup de gens qui s'approvisionnent sur des puits individuels n'ont pas toujours la bonne qualité dans leur puits.

2910 Donc on se dit, bon, pour l'utilisation de l'eau, si l'eau passe à cet usage-là, bien, c'est certain qu'il y a de l'eau qui n'ira pas à d'autres usages.

On sait que l'eau, c'est un système fermé. Alors si on la salit aussi, c'est aussi le climat qu'on va salir, c'est aussi l'air qu'on va salir. Si on salit l'eau, on salit l'air, on salit le sol, et c'est notre santé à tous.

2915

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2920 En fait, où je voulais vous amener, c'est que je voulais savoir c'est le fait qu'en première partie, le ministère du Développement durable a dit que c'était les besoins des écosystèmes avant d'autoriser un prélèvement, ensuite c'était l'approvisionnement en eau potable, ensuite c'était d'autres choses s'il y a lieu, ça vous a pas rassurée, ça?

**PAR Mme MARTINE CHÂTELAIN :**

2925 Non, parce que s'il y avait pénurie d'un coup sec dans une municipalité, admettons, en cas de, je sais pas, moi, il fait chaud tout l'été, et puis à la fin d'août, il n'y a plus d'eau, puis que la compagnie veut fracturer à ce moment-là, en ce moment c'est la compagnie qui aurait le droit de

fracturer, même selon ce qu'a dit – parce que c'est à l'origine du permis. Ils vont permettre ça à l'origine du permis, ils vont faire les études, mais pas au fur et à mesure.

2930

**PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

2935

**PAR Mme MARTINE CHÂTELAIN :**

Alors ça, ça nous fait peur.

2940

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli, merci.

Merci de votre présentation, merci de votre contribution aux travaux de la Commission.

2945

**PAR Mme MARTINE CHÂTELAIN :**

Merci à vous.

2950

---

#### **COLLECTIF SCIENTIFIQUE SUR LA QUESTION DU GAZ DE SCHISTE**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2955

Alors j'inviterais maintenant le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste à venir nous présenter son mémoire.

2960

Bonjour mesdames, bonjour messieurs. Évidemment pour les besoins de transcription, je vous inviterais à vous identifier, et je vous cède la parole pour vos quinze (15) minutes de présentation. Nous vous écoutons.

**PAR Mme LUCIE SAUVÉ :**

2965

Merci. Je m'appelle Lucie Sauvé, je suis professeure à l'UQAM dans le domaine de l'environnement, et je suis coordonnatrice du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste.

**PAR Mme JOHANNE BÉLIVEAU :**

2970           Johanne Béliveau, historienne.

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

2975           Pierre Batellier, chargé de cours aux HEC Montréal et doctorant sur les questions d'acceptabilité sociale.

**PAR M. ROBERT DESJARDINS :**

2980           Robert Desjardins, professeur honoraire associé au Département de géographie de l'UQAM, géographe de formation.

**PAR Mme LUCIE SAUVÉ :**

2985           Alors monsieur le Président, madame, monsieur les Commissaires, nous allons donc vous présenter en fait une synthèse du mémoire du Collectif scientifique qui a été rédigé par douze (12) membres de notre comité de pilotage et qui a été soumis à l'ensemble des membres du Collectif.

2990           À propos du Collectif scientifique, eh bien, notre Collectif a été mis en place depuis février 2011 et regroupe maintenant cent soixante-neuf (169) scientifiques de différents champs disciplinaires.

2995           Notre mission est celle d'exercer une vigile critique sur le projet de développement de la filière du gaz de schiste en la mettant en perspective de l'ensemble de la question énergétique au Québec. Alors nous travaillons à recenser, à synthétiser, à rendre accessible de l'information scientifique et nous participons aux débats, aux consultations publiques sur la question.

Toutes les activités, les productions du Collectif, dont les vidéos de nos cycles de conférences, sont disponibles sur le site Web du Collectif.

3000           Alors nous allons présenter d'abord une synthèse des idées clés de ce mémoire, et puis vous verrez bien entendu qu'il y a une convergence avec les mémoires qui ont été présentés cet après-midi ou qui le seront, et en cohérence, en fait, avec l'intelligence collective, l'intelligence citoyenne qui s'est construite au Québec autour de la question du gaz de schiste au cours des dernières années.

3005           Alors tout d'abord, il faut dire que de très nombreuses études ont été menées sur différents aspects de la question du gaz de schiste au Québec, mais aussi dans d'autres contextes, et en



3010

particulier aux États-Unis où les effets et impacts du développement de cette filière ont commencé à se manifester. D'ailleurs aux États-Unis, les études portent de plus en plus, en fait essentiellement, en fait consistent à documenter les dégâts.

3015

Alors bien sûr au Québec, on a les soixante-dix-sept (77) études commandées par la récente évaluation environnementale stratégique, mais si on fait une recension d'écrits dans les banques de données, on retrouve des milliers d'études sur la question, et le nombre de publications a vraiment monté en flèche au cours des dernières années.

3020

Alors sur le site de notre Collectif, on trouve aussi plus de cinq cents (500) articles arbitrés, rapports, autres publications et autres formes de publication qui sont issus d'une constante recension d'écrits spécialisés.

3025

Alors après avoir réalisé une synthèse du gisement des données disponibles, et malgré les angles morts de la recherche actuelle, notre Collectif scientifique considère qu'il existe actuellement suffisamment de connaissances sur la question du gaz de schiste pour statuer sur la non-pertinence, voire le caractère inacceptable de ce projet au Québec. Rien ne justifie le développement du projet gazier et pétrolier, ni la recherche scientifique, ni le savoir issu de l'expérience de l'industrie.

3030

Notre prise de position s'appuie donc sur un exercice de synthèse de l'ensemble des études disponibles sur chacun des aspects de la question et sur l'intégration systémique de ceux-ci.

3035

On peut dire actuellement qu'on manque de synthèses des savoirs actuellement disponibles. Les chercheurs actuellement auxquels on demande des études, bien, réalisent généralement des recherches spécifiques dans leur champ disciplinaire. Les ministères travaillent en silo et ça, c'est vraiment dramatique quand vient le temps de prendre des décisions sur une question comme celle du gaz de schiste.

3040

Les grandes ONG nationales ont pour beaucoup des missions particulières. Alors il nous est apparu important de contribuer à apporter un regard d'ensemble sur le dossier, et on sait qu'un exercice comme le BAPE va permettre également d'y contribuer.

3045

Alors notre mémoire va s'articuler autour des aspects suivants qu'on voit sur l'écran, et on va tenter de faire ressortir quelques idées!

Alors d'abord la perspective économique. On va parler bien sûr en premier lieu de la conjoncture internationale qui a déjà été abordée.

3050 En fait, on sait que tout ça se déroule sur un fond de changements climatiques et un sérieux problème d'éthique à persister dans la voie des hydrocarbures, mais aussi au-delà de l'éthique. En fait les changements climatiques entraînent des coûts faramineux qui sont encore sous-estimés.

3055 Par exemple, l'institut de recherche IRIS a présenté récemment une étude où on calculait qu'il en coûtera, autour des années 2020, cinq milliards de dollars (5 G\$) de frais et pertes au Canada en raison des changements climatiques.

3060 En fait, à cet effet-là, il serait irresponsable, comme le disait Patrick Bonin tout à l'heure, de ne pas tenir compte des récents avis de l'ONU, de la Banque mondiale, de l'Agence internationale de l'énergie, de vingt et un (21) prix Nobel et des firmes de gestion financière comme Pricewaterhouse Coopers, et tous sont d'accord pour dire qu'il y a urgence d'agir afin de contrer le dérapage climatique, qu'il est imprudent d'investir dans les hydrocarbures et qu'il faut opérer dès maintenant un virage vers les énergies renouvelables.

3065 Et puis il y a un deuxième point aussi, c'est qu'on observe que la bulle spéculative du gaz et du pétrole de schiste se dégonfle. L'expérience montre un déclin rapide de la production, un puits ne produit que quelques années, et il faut creuser sans cesse de nouveaux puits dont les coûts sont pas nécessairement compensés par les revenus.

Une étude montre récemment qu'actuellement, il en coûte davantage pour creuser les puits qu'on peut espérer qu'il en rapportera.

3070 Alors toujours dans la perspective économique, je cède la parole à mon collègue Pierre.

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

3075 Donc je vais essayer d'être le plus rapide possible. Sauf que c'est assez dense comme enjeu. Juste l'idée principale, c'est qu'un certain nombre d'avantages mis souvent de l'avant sont, selon nous, à relativiser.

3080 Très rapidement au niveau des redevances et impôts, tel qu'on l'a vu dans les présentations, on a perdu une opportunité de rentes ex ante, notamment avec la cession des droits.

Au niveau du modèle de redevances, on estime qu'il est risqué, car basé sur des hypothèses de prix, mais aussi des hypothèses de volumes qui mériteraient de faire l'objet d'une analyse de sensibilité.

3085 Et des impôts corporatifs limités, notamment en raison des exportations, des bénéfices.

Je passe rapidement, c'est des points qui ont été présentés dans le cadre de l'ÉES.

Au niveau de l'emploi, une main-d'œuvre migrante, spécialisée, peu d'emplois permanents.

3090

Peut-être un aspect important à souligner, des impacts sur les autres filières bien appréhendés, notamment peut-être les transferts d'une filière à l'autre, à souligner la différence d'approche entre une analyse de retombées économiques qui regarde juste les gains bruts en termes d'emplois et une analyse coûts-avantages qui regarde les gains nets, c'est-à-dire, est-ce que c'est des purs transferts ou c'est des créations nettes d'emploi! C'est deux (2) choses complètement différentes, donc c'est toujours bien important de différencier les deux (2).

3095

Un autre élément qu'on souhaite apporter, c'est la discussion sur l'indépendance énergétique, même si ça n'a pas été mobilisé si souvent dans le cadre des travaux présents du BAPE, c'est quelque chose qui revient souvent dans le discours public. On l'associe souvent au fait de l'idée d'un approvisionnement local en gaz, d'une amélioration de la balance commerciale.

3100

Il faut savoir que c'est un terme qui n'a pas encore de base de structure scientifique reconnue. Il y a beaucoup de définitions là-dessus, il peut y avoir toutes sortes de critères. Souvent malheureusement, la nature, la dépendance n'est pas explicitée, et des dimensions importantes, sécurité, souveraineté, contrôle, sont peu considérées, et peut-être parce qu'elles ne sont pas forcément à l'avantage du Québec.

3105

D'ailleurs, il y a une comparaison avec les États-Unis avec laquelle il faut juste être prudent.

3110

Quelques éléments! Au niveau de la balance commerciale, aux importations de gaz, il ne faut pas oublier qu'on va importer des services, peut-être d'un montant quand même subséquent, donc c'est pas forcément un gain net de deux milliards (2 G\$) sur la balance commerciale.

3115

Le développement local du gaz ne permettrait pas au Québec d'avoir beaucoup plus d'influence ou de contrôle sur les prix du gaz naturel. Donc ça aussi, contrairement aux États-Unis qui à eux seuls ont pu renverser les prix. L'ajout de la production québécoise ne donne aucune influence sur les prix régionaux ou marginaux, selon nous, grâce au transport, mais c'est marginal.

3120

Le Québec est peu exposé à des risques d'approvisionnement. Même si la situation change avec les sables bitumineux, on est quand même loin d'une situation d'insécurité comme le connaissent d'autres régions, comme les États-Unis par le passé. On a des contrats de long terme en approvisionnement, des surplus hydroélectriques qui sont disponibles pour la production d'électricité, donc pas de tension au niveau de la production en électricité.

3125

Enfin, le fait de céder à des compagnies principalement étrangères, bon, même s'il y a quelques gros joueurs québécois, des droits sur l'essentiel du territoire habité avec les enjeux en termes d'aménagement du territoire, c'est difficile à percevoir en quoi ça renforce la souveraineté, en tout cas, aussi bien au niveau local qu'au niveau national.

3130

Rapidement au niveau des coûts, juste préciser que l'analyse coûts-avantages qui a une perspective globale nécessaire pour appréhender quand même les impacts généraux au niveau de la société de la filière ne tiennent pas en compte, ne font pas ressortir les éventuels effets de répartition et de distribution de la richesse.

3135

Notez aussi que malheureusement, dans ce qui a été présenté dans le cadre du BAPE, beaucoup des externalités sont restées au stade de l'identification, ce qui est un progrès par rapport à 2010, mais qui n'ont pas été évaluées ou chiffrées pour être intégrées dans l'analyse. Et je fournis un certain nombre d'exemples, que ce soit assurance des risques majeurs, des coûts de santé, les coûts liés à la fracture sociale, les conflits d'usage, la valeur foncière, la gestion postfermeture.

3140

Peut-être un dernier point peut-être sur lequel il faudra peut-être se pencher aussi, c'est le coût d'opportunité. C'est-à-dire quel est le coût d'opportunité pour le Québec aujourd'hui d'investir avec une technologie peu productive! On sait qu'on perd une grande partie du gaz et qu'on pourra pas demain aller chercher de nouveau, en tout cas, peut-être, si jamais la technologie, la situation le veut, aller chercher ces gisements. Donc un coût d'opportunité à valider.

3145

Donc de manière très rapide, à l'instar du Commissaire général, un peu en 2012, encore une fois, démonstration des bénéfices pour la société québécoise très insuffisante même si on a progressé, et plutôt dans un sens négatif, tel que les analyses coûts-avantages l'ont montré dans la première partie des audiences.

3150

Et actuellement, il n'y a pas de véritable pertinence économique pour l'industrie du gaz de schiste au Québec, selon nous.

3155

**PAR Mme LUCIE SAUVÉ :**

On a aussi examiné la question des risques technologiques, on ne s'y attardera pas beaucoup cet après-midi, parce que notre collègue Marc Durand va venir en parler ce soir, mais simplement déplorer le mode de gestion par le risque qui est adopté actuellement par les décideurs, plutôt qu'un mode de gestion par la pertinence.

3160

3165 En fait, une majorité d'études scientifiques actuellement commandées sont axées sur la mesure, la prévention et l'atténuation du risque sans que la question du pourquoi, c'est-à-dire celle des finalités collectives, soit posée.

3170 On a l'impression, en fait, on affirme aussi, on annonce que l'idée, c'est de rassurer les populations, mais en fait, les populations ont davantage besoin d'être rassurées que le gouvernement étudie, que les décideurs étudient adéquatement les dossiers et prennent des décisions en fonction du bien commun.

3175 L'expérience américaine montre une multiplication des accidents, d'explosions, de déversements chaque jour, chaque semaine, et Marc Durand expliquera ce soir qu'aucune technique ne peut garantir l'intégrité des puits. La fracturation du shale correspond à une modification irréversible.

3180 On peut également déconstruire le mythe des meilleures pratiques. Par exemple dans la tragédie du puits Macondo dans le golfe du Mexique, il y avait des causes techniques, mais aussi des dérives comportementales, de la formation insuffisante, des communications médiocres, de la bonne vieille confusion.

3185 Bon, c'est certain que les promoteurs vont annoncer des nouvelles technologies, des nouvelles règles, des nouvelles procédures, mais on se rend compte que les réponses technologiques à certains problèmes semblent s'inscrire davantage dans un engrenage technologique qui va engendrer d'autres difficultés. Par exemple l'utilisation du propane comme fluide de fracturation.

3190 On peut citer ici le Conseil des académies canadiennes qui regroupe quand même des chercheurs de très haut calibre qui disent que les plus importantes questions concernant la contamination de l'eau souterraine par l'industrie du gaz de schiste ne sont pas de savoir s'il y aura des impacts mais quand ces impacts vont se manifester!

3195 Alors au bilan, les études scientifiques et l'expérience montrent qu'une approche basée sur la maîtrise du risque n'est pas appropriée, et on peut se demander d'ailleurs, considérant le désengagement de l'État en matière de surveillance, là, on va couper dans la Fonction publique, est-ce qu'on peut croire que l'industrie va assurer à elle seule les meilleures pratiques!

3200 Pour la perspective écologique, il y a plusieurs aspects à considérer, mais comme le temps a filé très rapidement, et que plusieurs autres mémoires en ont parlé, eh bien, on espère que le mémoire qu'on a laissé, qu'on a déposé puisse en fait apporter certains éléments.

3205           Donc oui, le contexte des changements climatiques. Tout à l'heure, Eau Secours, l'organisation Eau Secours a bien présenté les risques potentiels et avérés en ce qui concerne l'eau et le sol et l'agriculture. Ce sont des thèmes qui ont été traités également par des intervenants aujourd'hui.

3210           Et effectivement, il y a deux (2) terres agricoles de quatre-vingt-dix arpents (90 arp) qui auraient à supporter au moins une plateforme de forage, et on sait qu'il y a plusieurs puits par plateforme. C'est vraiment une menace pour l'établissement et le maintien bien sûr de l'agriculture biologique, mais aussi de la qualité de production en mode conventionnel.

3215           On pourrait aussi traiter, comme on l'a fait dans le mémoire, de la biodiversité. C'est sûr qu'il y a une fracturation de l'habitat, perte d'habitat également.

              Mais je pense qu'on va surtout s'attarder maintenant, parce que c'est important de le faire, aux risques et atteintes à la santé publique et à la qualité de vie.

3220           En fait, vient tout juste de paraître une étude, en fait, le 29 mai, le jour du dépôt des mémoires, en fait un texte qui a été signé par deux cent cinquante (250) médecins et organisations médicales américaines. Et en fait, ce document appuie tout à fait nos synthèses, et on va le mettre en annexe de notre mémoire.

3225           À la lumière donc d'une recension d'écrits, d'une synthèse des études, les signataires en fait observent l'absence d'évidences que la fracturation peut se faire de façon sécuritaire. Et au contraire, ils constatent une abondance d'évidences que cela ne peut pas se faire de façon sécuritaire.

3230           Ils soulignent que l'évidence du lien entre la contamination de l'eau et les activités de fracturation est maintenant irréfutable, que les impacts de la fracturation sur la qualité de l'air sont maintenant plus que jamais démontrés, que les impacts communautaires et sociaux de la fracturation peuvent être répandus, coûteux et mortels, et que le secret industriel contribue à nuire au développement de la recherche scientifique sur le sujet. En fait, ils font appel à la transparence.

3235           Et je pense qu'il faut observer ici qu'aux États-Unis, la recherche porte maintenant davantage sur les impacts, en fait sur les dégâts qui se sont multipliés alors qu'au Québec, on s'appête à commander de nouvelles études qui vont porter sur les risques en vue de les contrôler.

3240           Je pense que l'expérience américaine devrait nous apprendre que cette filière doit être abandonnée. La recherche au Québec devrait porter sur l'alternative énergétique.

3245 Et finalement, à cet effet, je pense que ces arguments relatifs à la santé qui proviennent d'un collectif de deux cent cinquante (250) médecins et organisations médicales devraient quand même rejoindre notre premier ministre qui a lui-même prêté le serment professionnel des médecins, c'est-à-dire celui d'être au service de la santé des gens.

3250 Maintenant, les enjeux aussi liés à l'occupation du territoire ont été traités dans notre mémoire. Donc des risques de perturbations majeures, on en a parlé également aujourd'hui, et qui va remettre les sites dans l'état initial, surtout quand on sait que les perturbations du sous-sol sont permanentes.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3255 Alors on arrive au terme du délai de votre présentation, je vous inviterais à conclure s'il vous plaît.

**PAR Mme LUCIE SAUVÉ :**

3260 Exactement. Dans notre mémoire, on a traité de l'acceptabilité sociale, et s'il n'y a pas d'acceptabilité sociale au Québec, ce n'est pas par manque d'informations de la part des citoyens; au contraire, on a pu observer une démarche rigoureuse de recherches et de production de savoir qui doit être absolument célébrée au Québec.

3265 Le rôle de la science et des enjeux, bien sûr il nous apparaît illogique de continuer à mesurer les risques, tenter de prévoir les dégâts, de définir les limites de l'acceptable et des accommodements, il faut inscrire la recherche dans une vision d'ensemble.

3270 Favoriser une recherche interdisciplinaire, transdisciplinaire, une science engagée en faveur du bien commun.

Et un dernier point, les aspects politiques et juridiques! Certains aspects juridiques ont été fort bien traités par notre collègue Richard Langelier.

3275 D'abord signaler qu'aucun des seize (16) principes du développement durable n'est actuellement respecté, pas plus d'ailleurs qu'on l'a vu, la Loi sur la qualité de l'environnement, la Loi sur l'accès à l'information n'ont été respectées dans le cas par exemple d'Anticosti ou du port à Cacouna.

3280 Donc le Collectif demande l'adoption sans délai d'un cadre réglementaire contraignant permettant la protection de l'environnement et de la santé publique avant toute autorisation de forage dont celui visant à confirmer le potentiel d'exploitation sur le territoire québécois.

Il faut être très vigilant avec la réactivation du Projet de loi 37 qui doit s'élargir à l'ensemble du territoire, un moratoire à l'ensemble du territoire et à toute activité de fracturation.

3285 Nous vous invitons, monsieur le Président, monsieur-dame les Commissaires à prendre connaissance de cette recommandation du Collectif en ce qui concerne une éventuelle politique énergétique au Québec.

3290 Le Québec doit se doter d'un bureau d'information publique sur l'énergie doté de pleins pouvoirs pour faire ressortir les informations et rapports donnés. Il faut faciliter l'accès public à toute l'information relative à l'énergie. On sait que la dernière Commission sur les enjeux de l'avenir énergétique du Québec ne disposait de données qui dataient de 2009, donc on a absolument besoin d'actualiser l'information.

3295 Nous avons aussi d'autres recommandations à l'égard d'une politique énergétique.

3300 Finalement, dernière idée, la suivante! On a traité des enjeux de la souveraineté énergétique au Québec. La souveraineté passe par l'alternative énergétique. Les hydrocarbures sont largement subventionnés, il faut abolir les privilèges de l'industrie extractive et stimuler les investissements dans toute la filière des énergies renouvelables, les économies d'énergie, etc.

3305 Le Québec a tout ce qu'il faut pour devenir un leader de l'alternative énergétique. Vous connaissez tous les avantages qu'on peut avoir pour finalement s'acheminer – et on va passer à deux (2) diapositives suivantes, la suivante encore – on a tous les avantages pour nous acheminer vers un modèle endogène de l'après-pétrole au Québec.

En fait, le Québec est le pays le mieux placé au monde pour le faire.

Je vous remercie de votre attention.

3310 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Questions monsieur Haemmerli?

3315 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Une première vite. Le document dont vous avez parlé des deux cent cinquante (250) médecins et organisations médicales, vous nous fournirez la référence s'il vous plaît?



3320 **PAR Mme LUCIE SAUVÉ :**

Avec plaisir. On avait l'intention de le mettre en annexe de notre mémoire.

3325 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Ça va nous faire plaisir de le recevoir, merci beaucoup.

3330 Vous avez mentionné aussi vite qu'il y avait technologiquement des solutions qui pourraient amener d'autres problèmes technologiques, puis vous avez parlé entre autres du propane comme liquide de fracturation.

Est-ce que c'est quelque chose que le Collectif a examiné?

3335 **PAR Mme LUCIE SAUVÉ :**

Bien sûr. Vous savez, le propane, c'est un hydrocarbure, alors produire des hydrocarbures pour produire d'autres hydrocarbures, il y a quelque chose là d'un cycle infernal qui n'a aucun sens a priori.

3340 Et on parle par exemple à Anticosti d'utiliser du propane au lieu de l'eau, parce qu'il n'y a pas d'eau à Anticosti, mais comment va-t-on transporter sur cette île aux naufrages?

3345 Je pense qu'au fur et à mesure, par exemple, on a pensé recycler l'eau mais justement comme le faisait remarquer Martine Châtelain, disons et ce, dans un certain pourcentage de l'eau qui va ressortir du puits, elle va ressortir contaminée, on va la contaminer encore davantage, et il n'y a pas de système de traitement, sinon la dilution dans les cours d'eau au bout du compte.

Alors les solutions technologiques apportées apportent de nouveaux problèmes.

3350 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Monsieur Batellier a mentionné les impacts sur d'autres filières, il fallait être attentif à ça. Est-ce que vous pensiez au système de plafonnement ou c'était de manière plus générale?

3355 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

C'était essentiellement au niveau de l'emploi, les impacts sur les autres filières sur la main-d'œuvre agricole, sur la main-d'œuvre en transport, en métallurgie, des secteurs stratégiques pour l'économie québécoise.

3360 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Il n'y avait pas de lien – bien, l'idée, c'est que le système de plafonnement institue justement des plafonds, donc le fait que si quelqu'un achète des droits, peut-être que quelqu'un d'autre ne peut plus en acheter.

3365

Je savais pas si vous aviez un commentaire à formuler à cet égard-là?

**PAR M. PIERRE BATELLIER :**

3370

Non, pas à cet égard.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Ça va, merci.

3375

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Haemmerli. Madame Grandbois.

3380

**PAR LA COMMISSAIRE :**

Vous mentionnez – une petite question rapide – à la page 23 en haut de page, vous mentionnez, à la troisième ligne :

3385

«Aux États-Unis, on calcule que plus de quinze millions (15 M) de personnes habitent à moins d'un point cinq kilomètre (1,5 km) d'un puits de pétrole ou de gaz.»

La source n'est pas indiquée disons spécifiquement pour ça, vous l'avez sûrement, pourriez-vous nous la fournir?

3390

**PAR Mme LUCIE SAUVÉ :**

Oui certainement, on pourrait la fournir.

3395

Vous savez, dans nous tous qui travaillons dans ce dossier du gaz de schiste, nous le faisons bénévolement, d'accord, et nous le faisons dans l'urgence, à contre-courant, et à travers l'ensemble de nos occupations, ce qui veut dire que le mémoire qu'on a déposé à la date limite de jeudi ne nous satisfaisait pas pleinement, pas nécessairement quant au fond, mais quant à la forme, alors on va être heureux de déposer une version révisée.

3400 Et vous verrez que dans chacune des sections où on apporte les principales références, on a toujours également à la fin une invitation à visiter le site du Collectif scientifique dans la section textes choisis où là, tous les textes qu'on a mis en ligne sont classifiés par thématique, et on retrouve là plus de cinq cents (500) textes qui appuient la synthèse présentée dans notre mémoire.

3405 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Mais là, j'ai une démarche un peu paresseuse!

3410 **PAR Mme LUCIE SAUVÉ :**

Et je vous comprends tellement. Alors soyez assurée qu'on va vous l'acheminer.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

3415 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli.

3420

**PAR LE COMMISSAIRE :**

3425 Vous l'avez mentionné au début, et puis on l'a entendu depuis le début de ces audiences, vous semblez avoir été, comment je dirais ça, l'appui scientifique de nombreux groupes, de nombreux organismes, vous avez vu évoluer tout ça, ce que je n'ose presque plus appeler entre guillemets l'acceptabilité sociale ou la perte de confiance.

Après quatre (4) ans, est-ce que vous avez un constat à faire à cet égard-là?

3430 **PAR Mme LUCIE SAUVÉ :**

D'abord premièrement, une admiration sans bornes pour le peuple du Québec qui s'est levé face à ce projet insensé.

3435 Une admiration à l'égard de l'intelligence collective qui s'est construite au Québec.

Je pense qu'après l'aventure gaz de schiste, je pense que le Québec va s'être renforcé. En fait, en termes d'acceptabilité sociale, mon collègue Pierre est en train de poursuivre une thèse de doctorat sur la question, mais l'acceptabilité sociale ne s'achètera pas.

3440 Et il ne faut pas confondre acceptabilité sociale avec acceptation sociale. Et on aurait à  
craindre que l'ensemble des études qui s'annoncent, alors qu'on peut le répéter, on a toute  
l'information pour statuer sur la non-acceptabilité fondamentale de ce projet-là, pas seulement  
acceptabilité sociale, eh bien, on a des raisons de craindre qu'il y aurait une intention d'aller  
3445 chercher là une acceptation sociale et de mettre en place des dynamiques de consultation qui  
excluraient, comme le fait monsieur Harper en ce moment, ce qu'ils appellent ceux qui ne sont  
pas, ceux qui ne seraient pas les premiers intéressés, c'est-à-dire les voisins d'un territoire  
directement concernés.

3450 Donc on espère que les études environnementales annoncées, le nouveau BAPE annoncé  
va être à nouveau un très bel exercice de déploiement et de construction d'une intelligence  
collective.

3455 On espère qu'il n'y aura pas de récupération ou de détournement de ces efforts faramineux  
de la société civile, a été mentionné par Pierre tout à l'heure, des dizaines et des dizaines de  
milliers d'heures. C'est inimaginable l'engagement citoyen dans ce dossier-là.

3460 Le gouvernement a dit qu'avec les études qui s'en venaient et tout ça et l'ouverture, la  
réouverture du projet, qu'on voulait respecter l'industrie, je pense qu'il faudrait pas manquer de  
respecter la société civile et le mouvement citoyen.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci. Monsieur Batellier!

3465 **PAR M. PIERRE BATELLIER :**

3470 Bien, peut-être un élément, c'est qu'on a vu l'acceptabilité sociale de plus en plus  
mentionnée. C'est sûr qu'il y a une multitude de définitions, je pense que dans le cadre de l'ÉES,  
les travaux de madame Fortin et Yann Fournis apportent une définition intéressante en termes  
d'évaluation sociopolitique d'une filière.

3475 Mais on a commencé à documenter les facteurs, mais on commence à construire finalement  
d'un point de vue théorique ce concept-là. Et quant à des critères de décisions liées à  
l'acceptabilité sociale ou des indicateurs, c'est encore très très émergent en vue d'une prise de  
décision, il y a très très peu encore d'organismes publics ou même privés qui ont construit de tels  
outils.

Donc c'est sûr qu'il y a une certaine innovation qui peut apporter une création autour de ça à  
faire.

3480 Et en tout cas, j'aurai d'autres éléments dans mon mémoire que je présenterai jeudi sur cette question-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3485 Mesdames et messieurs, merci beaucoup de votre contribution aux travaux de la Commission.

**PAR Mme LUCIE SAUVÉ :**

3490 Merci.

---

### MONTREAL RAGING GRANNIES

3495 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors j'inviterais maintenant le groupe Raging Grannies s'il vous plaît à venir présenter son mémoire.

3500 Bonjour mesdames. On a déjà une copie, si vous voulez déposer un nouveau document, vous pouvez le déposer à madame Harvey à l'arrière.

3505 Je vous inviterais à vous identifier pour les besoins de transcription et nous vous écoutons après.

**PAR Mme MARGUERITE BILODEAU :**

3510 Alors nous sommes des Raging Grannies, c'est un groupe qui existe depuis vingt-cinq (25) ans.

Nous, nous avons eu le privilège, comme vous, d'être nées dans de l'air pur et pas de pollution et de bruit et pas de problèmes comme ça.

3515 Si nous existons, je vais vous dire ça en français, si nous existons, les Raging Grannies, c'est de voir les situations et de savoir que le climat, la justice sociale et la paix nous sont très cher, afin que nos enfants et nos petits-enfants – parce que nous sommes des grands-mamans – aient une vie plus paisible et aient plus de chance d'être en santé comme nous nous l'avons été.

3520 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous m'avez confirmé que vous étiez le groupe Raging Grannies, merci, mais c'est vos noms individuellement que nous souhaiterions avoir pour les besoins de transcription.

3525 Merci, on vous écoute.

**PAR Mme MARGUERITE BILODEAU :**

3530 Nous devons d'abord ajouter aussi que nous sommes fiers au Québec que l'industrie minière en amiante a cessé et que du côté de Gentilly-2, ça aussi c'est fermé, mais on a encore beaucoup beaucoup de progrès à faire, et on espère que le gouvernement va vous écouter et nous écouter.

Nous aimerions vous présenter en anglais, ça s'appelle le Shale Gas Rap.

3535 **PRÉSENTATION D'UN RAP**

**PAR Mme MARGUERITE BILODEAU :**

Alors on a encore une chanson un peu plus mélodieuse!

3540

**CHANSON**

**PAR Mme MARGUERITE BILODEAU :**

3545 Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci mesdames.

3550

S'il vous plaît, on reste discret. Merci mesdames de votre contribution aux travaux de la Commission.

3555 Je suppose que vous vouliez nous déposer le texte de votre chanson, effectivement? Alors il suffira de le remettre à madame Harvey, Marie-Josée Harvey à l'arrière. Merci beaucoup.

À moins que mes collègues aient des questions? Le message était clair, merci beaucoup.

**PAR Mme MARGUERITE BILODEAU :**

3560

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3565

Alors la Commission va ajourner ses travaux et va reprendre la séance à dix-neuf heures (19 h) ce soir. Merci beaucoup.

3570

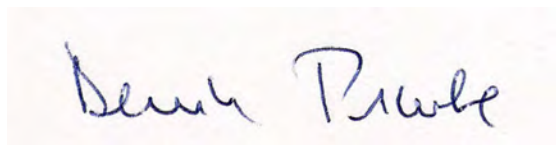
---

SÉANCE AJOURNÉE AU 3 JUIN 2014 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

3575

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

3580